

Rosemont-
La Petite-Patrie

Guide des services
aux citoyens

À votre service



2011 - 2013

Table des matières

Mot du maire de l'arrondissement	4
Mot du directeur de l'arrondissement	5
<hr/>	
1. La démocratie et vous	6
Vos élus	6
Votre conseil d'arrondissement	7
Comité consultatif d'urbanisme	8
Consultations publiques	8
Charte montréalaise des droits et responsabilités	9
Ombudsman	9
<hr/>	
2. Où vous renseigner	10
Bureau Accès Montréal	11
Internet	11
Ligne téléphonique 311	12
Le Bulletin	12
<hr/>	
3. Culture	13
Bibliothèques	14
Maison de la culture	17
<hr/>	
4. Développement social	18
Organismes sociocommunautaires et de loisirs communautaires	19
Soutien aux personnes handicapées	19
Navette Or Rosemont	20
<hr/>	
5. Emplois municipaux	21
Comment postuler	21
Bienvenue à la relève	21
<hr/>	
6. Environnement et civisme	22
Consignes de civisme	23
Écoquartier	24
Écocentre	24
Collecte des matières recyclables	25
Collecte des ordures ménagères	26
Collecte des déchets alimentaires	26
Collecte des encombrants (gros objets)	27
Collecte des résidus verts	28
Collecte des arbres de Noël	28
Compostage	28
Déneigement	29
Info-Remorquage	29
Entretien de la chaussée	30
Entretien des biens publics	30
Punaises de lit	30
Refoulement d'égout	31
Ruelles vertes	31

7. Parcs et espaces verts	32
Liste des parcs	33
Sécurité et règlements	34
<hr/>	
8. Permis et règlements	35
Obtention d'un permis	36
Abattage d'arbres	37
Abris temporaires d'automobiles	38
Bruit	39
Climatisation et thermopompes	39
Clôtures	39
Construction et rénovation	40
Cordes de bois	40
Entrées de véhicules	40
Escaliers et balcons en fer forgé	41
Patrimoine architectural	41
Piscines résidentielles	42
Portes et fenêtres	43
Promoteur d'événements sur le domaine public	43
Règlements sur les animaux domestiques	44
Remises de jardin (cabanons)	46
Toitures	47
Ventes-débaras	48
Vignettes de stationnement	48
<hr/>	
9. Sécurité urbaine	49
Conseils en cas d'urgence	50
Incendies et prévention des incendies	52
Police de quartier	53
Tandem	53

10. Services aux entreprises	54
Certificat d'occupation	55
Développement économique communautaire	55
Installation d'une terrasse	56
<hr/>	
11. Sports et loisirs	57
Aré纳斯	58
Camps de jour réguliers	59
Camps spécialisés	60
Formation	61
Congé scolaire	61
Golf	62
Hiver – sites de plein air	62
Patinoires	63
Pentes de toboggan	63
Pistes de ski de randonnée	63
Installations de sports et de loisirs	64
Terrains sportifs et de jeu – réservation	64
Jeunes (13-17 ans)	65
Maisons de jeunes et programmes jeunesse	65
Jeux de la rue	65
Jeux de Montréal	66
Pétanque, bocce et fers	66
Piscines, pataugeoires et jeux d'eau	67
Parcs de planche à roulettes (<i>skateparks</i>)	68
Soccer et baseball pour les jeunes	68
Tennis	69
Vélo : pistes cyclables et Bixi	69
Volley-ball de plage	70
Jardins communautaires	70
<hr/>	
Annexes Organismes sociocommunautaires	71
Répertoire téléphonique	74
Index alphabétique	78
<hr/>	
Carte de l'arrondissement	80
Où vous renseigner	82

Mot du maire de l'arrondissement



Vous offrir un milieu de vie de qualité, voilà ce qui guide l'ensemble des décisions et des actions que je mets de l'avant, appuyé par les membres du conseil d'arrondissement et de la direction.

Pour nous, cette qualité rime avec des services efficaces et professionnels, des rues et des espaces verts bien entretenus et sécuritaires, un développement urbain harmonieux et écologique, des installations sportives bien équipées, des parcs invitants, des activités variées et enrichissantes, le respect de l'autre par le civisme et le bon voisinage.

À l'arrondissement, nous mettons tout en œuvre pour vous offrir cette qualité de vie. Vous trouverez dans ce guide une foule de renseignements sur les services offerts, vos droits de citoyen, les permis et les règlements, la sécurité urbaine, l'environnement et beaucoup plus. Je vous invite à le consulter et à le conserver ainsi qu'à visiter le site Internet de l'arrondissement.

Nous espérons que vous êtes aussi fier d'habiter Rosemont–La Petite-Patrie que nous sommes fiers de vous servir!

Le maire de l'arrondissement,



François W. Croteau

Mot du directeur de l'arrondissement



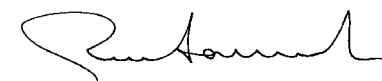
Rosemont–La Petite-Patrie est reconnu comme un arrondissement en santé, géré de façon rigoureuse, grâce à une équipe d'employés efficaces qui s'appliquent à en faire un lieu où il fait bon vivre.

Professionalisme, expertise, courtoisie et grand souci du bien public guident chacun de nos projets et chacune de nos actions. Ce guide est un résumé des nombreux services et activités offerts par l'arrondissement. N'hésitez pas à en faire usage et à profiter pleinement des conseils d'experts qu'il met à votre disposition.

Le guide est publié tous les deux ans, car l'information qu'il contient varie peu. Par ailleurs, comme l'arrondissement veut agir de façon écoresponsable et que les renseignements compilés dans ces pages se trouvent aussi sur notre site Internet, nous imprimons le guide sur papier recyclé et en petite quantité.

Bonne lecture!

Le directeur de l'arrondissement,



Paul Bourret



La démocratie et vous

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie connaît une vie démocratique riche et saine, et vous êtes invité à y participer.

Ils vous représentent

Vos élus

Depuis le 1^{er} novembre 2009, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie est dirigé par les élus suivants :



1

1 François W. Croteau
Maire de l'arrondissement de
Rosemont–La Petite-Patrie
514 868-3934
francois.croteau@ville.montreal.qc.ca



2

2 Élane Ayotte
Conseillère de la Ville
District de Marie-Victorin
514 868-3931
elaine.ayotte@ville.montreal.qc.ca



3

3 Pierre Lampron
Conseiller de la Ville
District du Vieux-Rosemont
514 868-3907
pierre.lampron@ville.montreal.qc.ca



4

4 Marc-André Gaboury
Conseiller de la Ville
District d'Étienne-Desmarreau
514 872-8390
marc-andre.gaboury@ville.montreal.qc.ca



5

5 François Limoges
Conseiller de la Ville
District de Saint-Édouard
514 872-8234
francois.limoges@ville.montreal.qc.ca

Les quatre districts électoraux de Rosemont–La Petite-Patrie

D'ouest en est, ce sont les districts de Saint-Édouard, du Vieux-Rosemont, d'Étienne-Desmarreau et de Marie-Victorin (voir la carte de l'arrondissement, à la fin du guide).

Des décisions qui vous touchent de près Votre conseil d'arrondissement

Vos élus municipaux forment le conseil d'arrondissement. Celui-ci est responsable de tout ce qui relève de la compétence de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie : réfection des rues secondaires, collectes d'ordures et de matières recyclables, délivrance des permis, gestion du territoire, soutien au développement économique, offre d'activités culturelles et de loisirs, etc.

Une fois par mois, vous pouvez assister à la séance publique du conseil d'arrondissement, au cours de laquelle des décisions sont prises et des règlements municipaux adoptés. Pour poser des questions et soumettre des requêtes, il suffit de vous inscrire, sur place, 30 minutes avant le début de la séance, ou par Internet à ville.montreal.qc.ca/rpp : le conseil en direct. Les séances du conseil ont généralement lieu le premier lundi du mois; lors d'un congé férié, la séance est remise au lendemain.

En direct sur le Web

Afin d'encourager la participation citoyenne et de contribuer à la transparence démocratique, les séances du conseil sont diffusées sur le site Internet de l'arrondissement depuis novembre 2010. Les citoyens ne pouvant se déplacer peuvent ainsi suivre le déroulement en direct et même poser des questions en ligne.

Autre innovation technologique : le conseil d'arrondissement fonctionne maintenant sans papier. Cela signifie que les élus ont accès à tous leurs documents sur leur ordinateur plutôt qu'en version imprimée, ce qui constitue une économie importante de papier. Notre engagement dans le développement durable se traduit également par l'utilisation de café équitable, de pichets d'eau et de verres réutilisables.

Les séances publiques du conseil d'arrondissement

Quand : généralement chaque premier lundi du mois, à 19 h (avant de se déplacer, il est préférable de vérifier le calendrier sur le site Internet de l'arrondissement)
Où : salle Jean-Drapeau, 5650, rue D'Iberville, 2^e étage
Ordres du jour, procès-verbaux et requêtes des citoyens : bureau Accès Montréal et site Internet

Bureau du maire et des conseillers

5650, rue D'Iberville,
2^e étage
Montréal H2G 2B3

514 868-3934
514 868-3932 (télééc.)



Renseignements :
composez le 311
ou consultez
ville.montreal.qc.ca/rpp



Renseignements :
composez le 311
ou consultez
ville.montreal.qc.ca



À propos du conseil municipal...

Le conseil municipal de Montréal réunit, une fois par mois, les élus de tous les arrondissements pour discuter des sujets qui concernent l'ensemble de la ville. Ces assemblées ont lieu à l'hôtel de ville de Montréal, situé au 275, rue Notre-Dame Est.

Pour un avis éclairé

Comité consultatif d'urbanisme

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement joue un rôle conseil de premier plan.

Composé d'élus et de résidants de l'arrondissement qui sont experts dans les domaines de l'architecture, du patrimoine et de l'aménagement urbain, le CCU s'assure que les projets de développement urbain s'intègrent bien à leur futur environnement. À cette fin, il s'appuie, entre autres, sur le plan d'urbanisme de l'arrondissement.

Un plan d'urbanisme pour tous

Le plan d'urbanisme de Rosemont–La Petite-Patrie définit les principaux enjeux d'aménagement et de développement pour l'avenir. Il établit aussi un cadre réglementaire que tout propriétaire doit observer pour un développement harmonieux.

Le plan d'urbanisme nous concerne tous. Vous avez un projet de développement? Consultez-le sur notre site Internet ou au bureau Accès Montréal de l'arrondissement.

Faites-vous entendre

Consultations publiques

Quand vient le temps de modifier le plan ou la réglementation d'urbanisme ou encore d'étudier un projet ayant un impact sur l'aménagement du territoire, les citoyens peuvent profiter des mécanismes de consultation publique de l'arrondissement pour influencer les décisions qui les touchent et participer au développement collectif.

Renseignements : ville.montreal.qc.ca/rpp



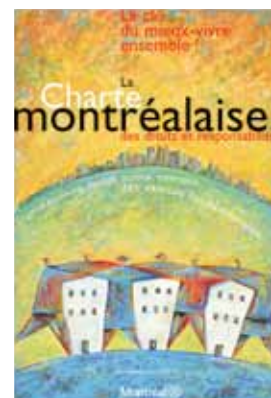
Nos valeurs à toutes et tous

Charte montréalaise des droits et responsabilités

La Charte montréalaise des droits et responsabilités est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005.

Par cette Charte, la Ville de Montréal s'engage à définir des standards de services à la population. Elle veut aussi renforcer ses liens avec les Montréalaises et les Montréalais en définissant des valeurs communes telles que l'ouverture aux autres, le respect de la dignité humaine, la solidarité, la transparence et la démocratie. La Charte énonce également nos responsabilités comme citoyennes et citoyens.

Pour consulter la Charte : ville.montreal.qc.ca



Une écoute respectueuse

Ombudsman

La Charte montréalaise des droits et responsabilités désigne l'ombudsman de la Ville de Montréal comme l'instance neutre et impartiale pour aider à régler les désaccords qui peuvent survenir entre un citoyen et l'administration municipale.

Les employés de l'arrondissement travaillent tous les jours à vous fournir les meilleurs services. Cependant, il peut arriver que vos attentes ne soient pas satisfaites, que vous vous sentiez lésé dans vos droits. Nous vous invitons alors à faire appel à l'ombudsman de Montréal.

L'ombudsman est une personne indépendante, impartiale et équitable qui intervient en dernier recours pour enquêter sur un dossier de nature administrative et faire des recommandations.

Ombudsman de Montréal

275, rue Notre-Dame Est,
bureau R-100

514 872-8999

ombudsman@ville.montreal.qc.ca



Où vous renseigner

Votre mairie d'arrondissement regroupe sous un même toit tous les services qui contribuent directement à votre qualité de vie en tant que résidant ou entrepreneur. Il existe plusieurs moyens de communiquer avec votre arrondissement. Dans tous les cas, nous vous aiderons avec plaisir!

En
tout
temps



Nous sommes là pour vous!

Bureau Accès Montréal

Pour obtenir un renseignement, un document ou un service, nul besoin de chercher : rendez-vous au bureau Accès Montréal!

Notre comptoir d'arrondissement met à votre disposition 140 produits et services municipaux, dont :

- ▶ de l'information sur nos programmes, activités et services;
- ▶ des documents – cartes de la ville, plan d'urbanisme, profils socio-économiques, formulaires de demande d'emploi, etc.
- ▶ des permis – stationnement sur rue réservé aux résidents, médailles d'identification pour animaux etc.;
- ▶ des bacs verts;
- ▶ les offres d'emploi;
- ▶ la carte Accès Montréal.

Au bureau Accès Montréal, vous pouvez aussi payer les taxes municipales ou un constat d'infraction et remettre vos demandes relatives à la circulation, à la signalisation, à l'entretien des rues et des parcs, aux subventions, etc.

Tout à votre portée!

Internet

En tout temps, le site Internet de l'arrondissement vous donne une information complète sur les services et les activités que nous vous offrons. En plus d'une rubrique sur le monde des affaires, vous pourrez lire des renseignements sur des sujets variés : activités de culture, de sports et de loisirs, permis, urbanisme, développement économique, séances du conseil, consultations publiques, avis publics et appels d'offres, etc.

ville.montreal.qc.ca/rpp

Vous pouvez aussi consulter les fiches Sherlock qui abordent plus de 600 thèmes municipaux.

ville.montreal.qc.ca/sherlock

Vous ne trouvez pas? Envoyez un courriel aux préposés aux renseignements électroniques : info-rpp@ville.montreal.qc.ca

Ouvert du
lundi au vendredi,
de 9 h à 17 h

**Bureau Accès Montréal de
Rosemont–La Petite-Patrie**
5650, rue D'Iberville,
3^e étage H2G 2B3

Renseignements :
composez le 311
ou consultez
ville.montreal.qc.ca/rpp

Ligne pour les personnes
sourdes ou malentendantes :
514 872-0679 ATS



« Accès simple »

Le site « Accès simple » s'adresse aux personnes ayant des incapacités intellectuelles ou de graves problèmes de lecture ou de langage. « Accès simple » offre trois façons de s'informer : le texte simplifié, l'ortographe alternatif et le son. L'information, présentée simplement, utilise un langage adapté aux citoyens ayant des besoins particuliers. **ville.montreal.qc.ca/accessible**



La ligne 311

Services courants

Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 20 h 30

Samedis, dimanches
et jours fériés
de 9 h à 17 h

Interventions rapides

En tout temps
Services de travaux
publics ou d'entretien
(bris, pannes, etc.)

Tellement facile!

Ligne téléphonique 311

Vous voulez joindre votre arrondissement par téléphone? Composez le 311. Vous désirez communiquer avec la Ville de Montréal ou avec un autre arrondissement? Composez encore le 311...

Sur l'île de Montréal, ces trois chiffres vous donnent accès à toute l'information relevant de l'administration municipale. En utilisant cette ligne, vous pouvez obtenir un renseignement sur les activités de l'arrondissement et de la Ville, faire une demande ou déposer une plainte. Au 311, vous trouverez des préposés bien informés et tout disposés à vous aider.

Pour joindre la Ville de l'extérieur de l'île de Montréal
514 872-0311

Pour les personnes sourdes ou malentendantes
514 872-0679 (appareil de télécommunication adapté nécessaire)

Pour les urgences – police, pompiers et ambulance
911

Livré chez vous!

Le Bulletin

Le bulletin officiel de l'arrondissement vous informe de ce qui se passe dans votre quartier : des nouvelles du maire et de vos conseillers, les travaux dans votre voisinage, les nouveautés en environnement et en urbanisme, les activités sportives et culturelles ainsi que plusieurs sujets saisonniers, tels le déneigement en hiver et les loisirs en été.

Sa version papier, imprimée sur du papier recyclé 100 % postconsommation, est distribuée à tous les foyers de l'arrondissement quatre fois par année. Il est également disponible en version électronique interactive. Pour le recevoir par courriel ou pour commenter les articles, abonnez-vous : ville.montreal.qc.ca/rpp.

Culture

Chaque année, les bibliothèques et la maison de la culture de l'arrondissement proposent la culture sous toutes ses formes, et chaque année, plus de 35 000 personnes en profitent! Dans Rosemont–La Petite-Patrie, la culture et les arts se vivent à plein et à peu de frais!



La lecture sous tous ses formats

Bibliothèques

Bibliothèque La Petite-Patrie

6707, avenue De Lorimier
514 872-1733
Jeunes : 514 872-1732
Facebook.com/
bibliLaPetitePatrie

Bibliothèque Rosemont

3131, boul. Rosemont
514 872-4701
Jeunes : 514 872-6139
Facebook.com/bibliRosemont

ville.montreal.qc.ca/biblio



Quels que soient votre âge et vos goûts, vous trouverez de quoi combler vos heures de loisir dans les deux bibliothèques de l'arrondissement. Bien sûr, ces bibliothèques contiennent des milliers de livres, des collections variées et des best-sellers, mais elles vous offrent aussi tellement plus! Par exemple :

- un accès aux millions de documents de la Bibliothèque de Montréal;
- des activités pour les jeunes;
- de nombreux cédéroms, CD audio et DVD;
- un accès à Internet;
- de la technologie Wi-Fi (pour Internet sans fil).

L'abonnement aux bibliothèques est gratuit. Vous pouvez emprunter un document pour trois semaines, renouveler cet emprunt sur place, par téléphone ou par Internet, puis le retourner dans l'une ou l'autre des bibliothèques de la Ville.



Du nouveau en 2012-2013 Bibliothèque Marc-Favreau

La bibliothèque Marc-Favreau ouvrira ses portes au 700, boulevard Rosemont. Elle comprendra une partie du bâtiment existant et une construction neuve. L'aménagement de ce futur lieu d'information, d'éducation et de culture pour tous est guidé par quatre grands thèmes : vocation familiale, nouvelles technologies, design et développement durable.



Une naissance, un livre

Vous êtes l'heureux parent d'un enfant de moins d'un an? Abonnez-le à la bibliothèque et recevez gratuitement une trousse bébé-lecteur!

Collections pour tous les goûts

À votre disposition, des milliers de documents regroupés dans de nombreuses collections : ouvrages scientifiques, encyclopédies, romans, livres en gros caractères, livres pour parents (collection Biblio-parents), livres parlants, cédéroms, CD audio, DVD, bandes dessinées, jeux, cours de langues, revues et journaux.

Clubs de lecture jeunesse

Ces joyeux clubs développent le goût de la lecture chez les jeunes de 12 ans et moins et contribuent à maintenir leurs acquis scolaires pendant l'été.

Livres dans la rue

Durant la période estivale, des animateurs initient les 5 à 12 ans à la lecture en les invitant à écouter de belles histoires, dans les parcs de la ville.

Collection pour tous

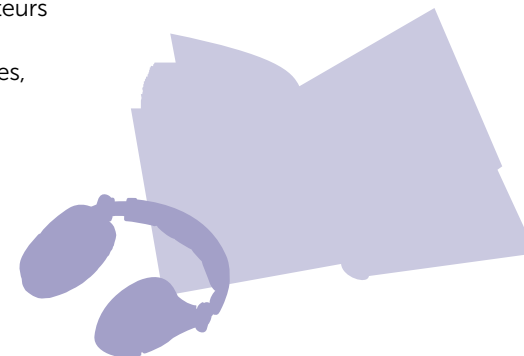
Cette collection s'adresse aux lecteurs débutants qui sont en processus d'alphabetisation ou qui ont de la difficulté à lire. Elle propose de beaux livres, faciles à lire, sur une foule de sujets.

Retour aux études

Cette collection est destinée aux 18 ans et plus sans diplôme d'études secondaires qui désirent obtenir une attestation d'équivalence de niveaux de scolarité. Manuels de mathématiques, grammaires, livres d'histoire, de géographie et d'anglais facilitent l'apprentissage.

Postes Internet

Les bibliothèques de l'arrondissement offrent un accès gratuit à Internet, et les abonnés peuvent y réserver un poste pour une période d'une heure. La technologie Wi-Fi, donnant accès à Internet sans fil, est aussi disponible.



Biblio-courrier

Le fait d'avoir une mobilité réduite ou d'être âgé de 65 ans ou plus peut rendre difficile la fréquentation d'une bibliothèque. Avec le Biblio-courrier, c'est la bibliothèque qui vient à vous. À partir d'un catalogue des documents disponibles, les abonnés choisissent les titres désirés et les reçoivent chez eux sans frais. Abonnement : 514 872-2901

Biblio-dépôt

Plusieurs personnes résidant dans des centres d'accueil, des résidences ou des établissements de santé ont accès à la lecture sans avoir à se déplacer. La Bibliothèque de Montréal dépose à ces endroits une petite collection de livres pour tous les goûts, pour une période déterminée. Abonnement : 514 872-2901

Animation pour les tout-petits

Contes, chansons, comptines et bricolage sont proposés aux enfants de 18 mois à 5 ans.

Veillez demander le programme et les horaires aux bibliothèques.

**Bibliobus**

Les jeunes de 14 ans et moins sont heureux d'apprendre que toutes les deux semaines, le bibliobus fait trois arrêts dans Rosemont–La Petite-Patrie, à l'angle des rues suivantes :

- 28^e Avenue et Beaubien;
- Saint-Dominique et Saint-Zotique;
- Lafond et Laurier.

Cette bibliothèque mobile contient 20 000 documents, et leur consultation est gratuite.

Pour connaître l'horaire des points d'arrêt du Bibliobus : ville.montreal.qc.ca-rpp, section : activités et loisirs, rubrique : lieux culturels.

Retour de documents

Il est possible d'emprunter et de retourner les documents dans l'une ou l'autre des bibliothèques de la Ville.



Les arts à leur meilleur

Maison de la culture

Gracieuseté Opéra de Montréal

Maison de la culture Rosemont–La Petite-Patrie

Pour consulter la programmation complète : accessculture.com



Toute une programmation vous attend à la maison de la culture de l'arrondissement : spectacles, conférences, expositions, musique, danse, théâtre et cinéma. Des artistes professionnels et de la relève s'y produisent au rythme de plus de 200 événements par année. Toutes les activités sont offertes gratuitement.

Maison de la culture Rosemont–La Petite-Patrie

6707, avenue De Lorimier
514 872-1730

Heures d'ouverture

(expositions, billetterie et administration)
Mardi, mercredi et jeudi de 13 h à 18 h
Vendredi, samedi et dimanche de 13 h à 17 h
Lundi fermé

Lieux de diffusion

Maison de la culture Studios 1 et 2
6707, av. De Lorimier

Salle Jean-Eudes
3535, boul. Rosemont

Cinéma Beaubien
2396, rue Beaubien Est

Politique de billetterie

Pour obtenir des laissez-passer, vous devez vous présenter en personne avec une preuve de résidence de Montréal. Les laissez-passer sont offerts gratuitement, à raison de deux par personne (quatre par famille pour les spectacles destinés aux enfants), à partir de 14 jours avant l'événement. Aucune réservation téléphonique n'est acceptée. Les quantités sont parfois limitées selon les événements.

Chaque billet donne droit à une place, et ce, jusqu'à 10 minutes avant le début du spectacle. En cas de retard, l'utilisateur ne pourra pas se prévaloir de son laissez-passer.

Les laissez-passer sont aussi disponibles sur le réseau ADMISSION.

Renseignements : composez le 311 ou consultez le site ville.montreal.qc.ca/rpp



Développement social

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie utilise ses nombreuses ressources pour améliorer la qualité de vie des résidents. De plus, il collabore tous les jours avec plusieurs acteurs locaux qui partagent une mission communautaire. Toutes ces actions visent autant le bien-être de la collectivité que celui des individus.



Des agents de changement

Organismes sociocommunautaires et de loisirs communautaires

Par leur diversité, les organismes de l'arrondissement témoignent d'une belle vitalité sociale et d'une réelle volonté de prise en charge de la communauté pour contribuer à améliorer la qualité de vie. Par exemple, des organismes ont mis de l'avant des projets visant à réduire l'isolement et l'insuffisance alimentaire vécus par plusieurs familles, jeunes, aînés et personnes seules.

Consultez la liste des organismes sociocommunautaires à la page 67.

Pour plus d'autonomie, de plaisir et de sécurité

Soutien aux personnes handicapées

Les personnes vivant avec un handicap ont à leur disposition des mesures destinées à agrémenter leurs loisirs, à faciliter leurs déplacements et à se sentir davantage en sécurité. En voici quelques-unes.

Loisirs

Saviez-vous que les organismes de loisir, les municipalités et les camps de jour peuvent obtenir une aide financière pour engager des accompagnateurs, ce qui permet aux personnes handicapées de participer à plus de loisirs et de sports?

De plus, grâce à la *vignette d'accompagnement touristique et de loisir* (VATL), les personnes ayant une déficience peuvent se faire accompagner gratuitement dans les lieux touristiques et de loisir. La personne doit être âgée de 12 ans ou plus. Pour en savoir plus, communiquez avec AlterGo.

Transport en commun

La *carte d'accompagnement pour le transport en commun* permet un accès gratuit aux accompagnateurs de personnes ayant un handicap intellectuel ou visuel dans le réseau d'autobus et de métro de la Société de transport de Montréal. Elle est aussi offerte aux personnes ayant un problème d'orientation dans le temps ou l'espace. Pour plus d'information, visitez le site de la Société de transport de Montréal.

AlterGo
514 933-2739, poste 223
altergo.net

stm.info/info

Stationnement

Renseignements: 311

Stationnement

L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie offre des facilités de stationnement aux personnes handicapées qui conduisent leur véhicule automobile. En tant que passager, vous pouvez aussi profiter de certaines mesures qui vous aideront à accéder à votre domicile, telle la zone de débarcadère. Renseignements: 311

Situations d'urgence

514 872-4350

Situations d'urgence

Votre handicap vous rendrait plus vulnérable en cas d'incendie ou de sinistre? Le Service de sécurité incendie de Montréal vous invite à vous inscrire au recensement des personnes à mobilité réduite. En cas d'urgence, les pompiers pourront intervenir plus efficacement à votre résidence. L'inscription est gratuite, il suffit d'appeler au 514 872-4350. En toute confidentialité, nous noterons et conserverons vos nom et adresse.

Un transport accessible
et confortable pour les aînés!

Navette Or Rosemont

Les aînés du quartier de Rosemont peuvent emprunter une ligne d'autobus pensée spécialement pour eux. La Navette Or Rosemont (ligne 254) compte des arrêts pratiques : résidences pour personnes âgées, hôpitaux, CLSC, centres commerciaux, bibliothèques, station de métro, Jardin botanique de Montréal, cinémas, épiceries, etc. Les arrêts de la Navette Or Rosemont se reconnaissent au rectangle doré sur les panneaux d'arrêt.



Pour connaître le trajet et l'horaire, communiquez avec la Société de transport de Montréal: 514 288-6287 poste 0.

Emplois municipaux

Un emploi chez nous vous intéresse?

Comment postuler

L'arrondissement et la Ville de Montréal affichent de nombreuses offres d'emploi, variées et intéressantes. Nous vous invitons à les consulter régulièrement au bureau Accès Montréal ou sur notre site Internet.

L'arrondissement et la Ville de Montréal souscrivent aux principes d'égalité en emploi et invitent les femmes, les autochtones, les personnes handicapées ainsi que les membres des minorités visibles et des minorités ethniques à soumettre leur candidature.

Bienvenue à la relève

Conscient de l'importance de préparer la relève, l'arrondissement s'associe à divers programmes d'employabilité. Ceux-ci permettent aux participants de développer leurs compétences professionnelles, de faire leur apprentissage dans un milieu de travail stimulant et de vivre une expérience de travail significative. Les programmes offerts sont indiqués sur le site Internet de la Ville. Plusieurs emplois sont aussi offerts aux étudiants. [Facebook.com/emploisetudiants.rpp](https://www.facebook.com/emploisetudiants.rpp)

Bienvenue
chez
nous!



Environnement et civisme

Prendre soin de l'environnement, cela consiste aussi bien à entretenir les rues, les ruelles et les espaces publics qu'à réduire le gaspillage. Nous travaillons fort pour cela, nos partenaires en environnement aussi. Mais savez-vous que votre collaboration est essentielle pour avoir un milieu de vie sain et agréable?



La vie en société

Consignes de civisme

La vie en société exige le respect de plusieurs règles, notamment en matière de civisme et de propreté. Voici les principaux règlements et consignes qui permettent à tous de mieux profiter de leur environnement et des espaces publics.

- ▶ Les dépôts sauvages de déchets ou de gros objets encombrants nuisent à tout le voisinage. Il faut donc :
 - respecter les horaires de collecte des déchets et des encombrants;
 - apporter les débris de rénovation à l'écocentre le plus près.
- ▶ Apporter à l'écocentre les résidus domestiques dangereux (peinture, solvant, huiles usées, piles domestiques, batteries d'auto, acide, pesticides, oxydants comme le chlore de piscine, aérosols, etc.).
- ▶ Disposer les sacs de déchets ou les bacs verts de façon à tenir dégagés le trottoir et la rue.
- ▶ Placer les déchets dans des sacs bien fermés et de la taille réglementaire minimale.
- ▶ Utiliser les sacs bleus uniquement pour la récupération.
- ▶ Ne pas déposer de petits sacs à ordures domestiques dans les poubelles de rue et de parc pour ne pas les encombrer.
- ▶ Fixer adéquatement les papiers dans les bacs de récupération de manière à ce qu'ils ne s'envolent pas.
- ▶ Ne pas jeter ses papiers sur le trottoir ou dans les parcs.
- ▶ Ramasser les excréments du chien et en disposer adéquatement pour éviter des surprises désagréables et diminuer l'insalubrité.
- ▶ Respecter la propreté publique et privée; l'affichage sauvage et les graffitis sont interdits.
- ▶ Effectuer toute activité extérieure dans le respect de la quiétude des résidents du quartier. C'est dire que la tonte de gazon et les travaux extérieurs se font à des heures raisonnables pour tous, et la musique se limite à son balcon ou à sa cour.

Renseignements :
composez le 311
ou consultez
ville.montreal.qc.ca/rpp



Récupérer et embellir Écoquartier

Renseignements :
SODER
3311, rue Masson
514 727-6775

En collaboration avec l'arrondissement, la Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) coordonne le *Programme écoquartier* sur le territoire. Elle est notamment chargée de vous informer et vous sensibiliser concernant la récupération et l'environnement. Pour embellir une ruelle, faire une corvée de nettoyage, vous informer sur l'herbe à poux, vous procurer un bac vert : l'écoquartier répondra à vos demandes!

De façon écologique Écocentre

Pour vous départir de façon pratique et environnementale de matériaux de construction, d'objets encombrants (pneus, électroménagers, ordinateurs, télévisions, etc.) et de résidus domestiques dangereux (solvants et peinture), il y a l'écocentre de La Petite-Patrie.

Tarification

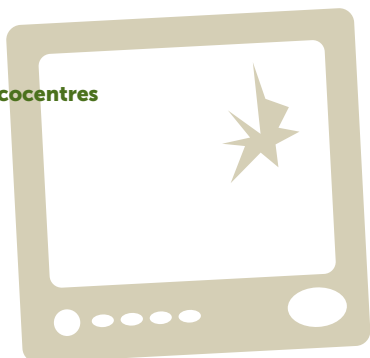
Les résidents ont un accès gratuit à l'écocentre. Au-delà de 12 mètres cubes, une tarification s'applique sur certains matériaux. Une preuve de résidence et une preuve d'identité avec photo sont exigées.



Écocentre de La Petite-Patrie

1100, rue des Carrières
(angle De La Roche)

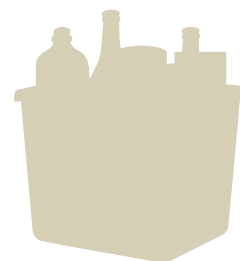
514 872-0384
ville.montreal.qc.ca/ecocentres



Une fois par semaine Collecte des matières recyclables



Une fois leur vie terminée, de nombreux objets peuvent servir à fabriquer d'autres objets. Pour alimenter cette roue, l'arrondissement ramasse une fois par semaine vos matières recyclables faites de papier, carton, verre, métal, aluminium et plastique (sauf les encombrants). Vous n'avez qu'à remplir et sortir votre contenant à recyclage : bac vert, bac roulant ou sac bleu transparent.



Pour vous procurer un bac vert :

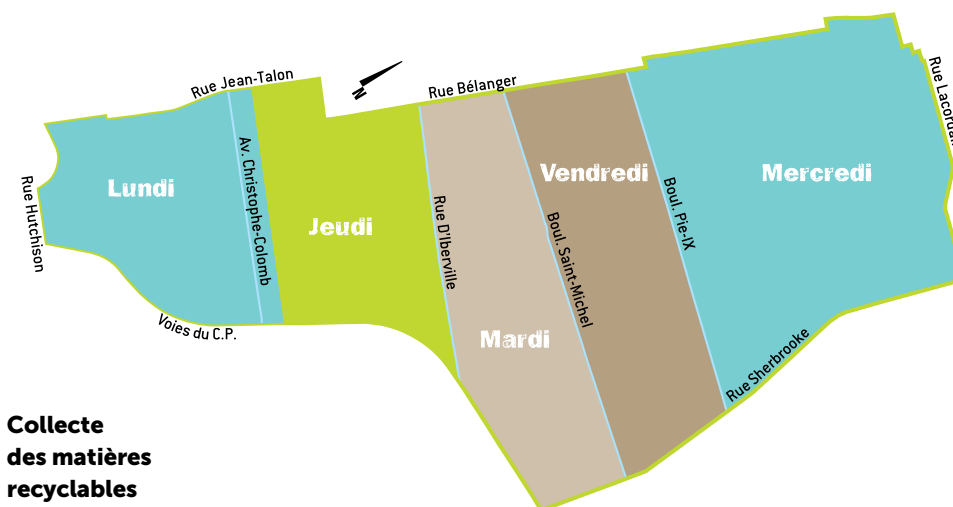
- adressez-vous à votre bureau Accès Montréal ou à l'écoquartier de Rosemont–La Petite-Patrie.

Pour obtenir un bac roulant :

- contactez le bureau Accès Montréal en composant le 311.

Immeubles à logements :

- pour obtenir, remplacer ou ajouter des bacs, veuillez contacter votre écoquartier : 514 727-6775



Collecte des matières recyclables

Où : en bordure de rue, devant votre résidence

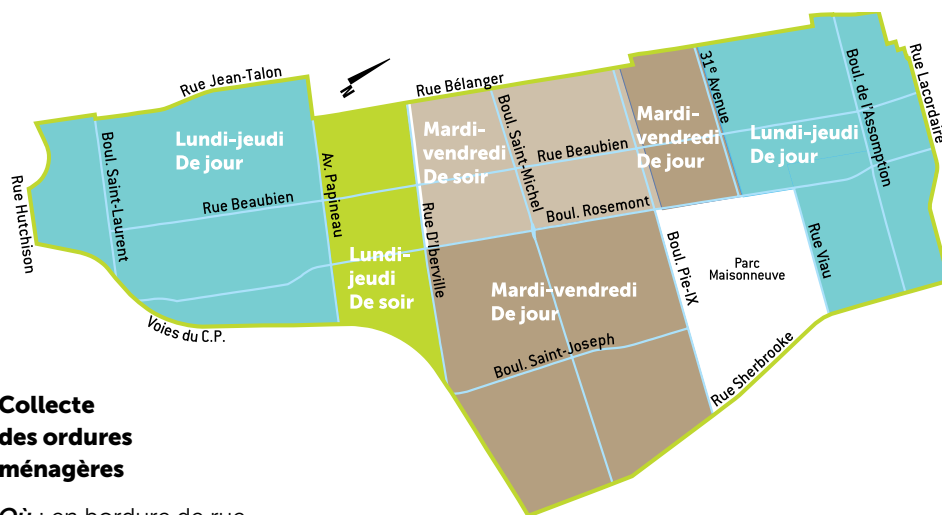
Quand : avant 8 heures, le jour prévu pour votre secteur

- Lundi** : entre Hutchison et Christophe-Colomb (deux côtés)
- Mardi** : entre D'Iberville (côté est) et Saint-Michel et Davidson (côté ouest)
- Mercredi** : entre Pie-IX (exclu) et Lacordaire et Dickson (côté ouest)
- Jeudi** : entre De La Roche et D'Iberville (côté ouest)
- Vendredi** : entre Saint-Michel et Davidson (côté est) et Pie-IX (deux côtés)

Deux fois par semaine Collectes des ordures ménagères



Les ordures ménagères, ce sont tous les déchets qui ne peuvent pas être recyclés ou réutilisés et qui terminent leur vie dans la poubelle. L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie les ramasse deux fois par semaine. Prenez bien soin de disposer de façon sécuritaire les objets tranchants et coupants.



Collecte des ordures ménagères

Où : en bordure de rue, devant votre résidence
Quand : deux fois par semaine*

Collectes de jour : déposer les déchets avant 8 h, le matin de la collecte

Collectes de soir : déposer les déchets à partir de 16 h, le jour de la collecte

* La collecte du mardi est remplacée par celle des résidus alimentaires dans un secteur d'Angus.

Dans certains secteurs seulement Collecte des déchets alimentaires

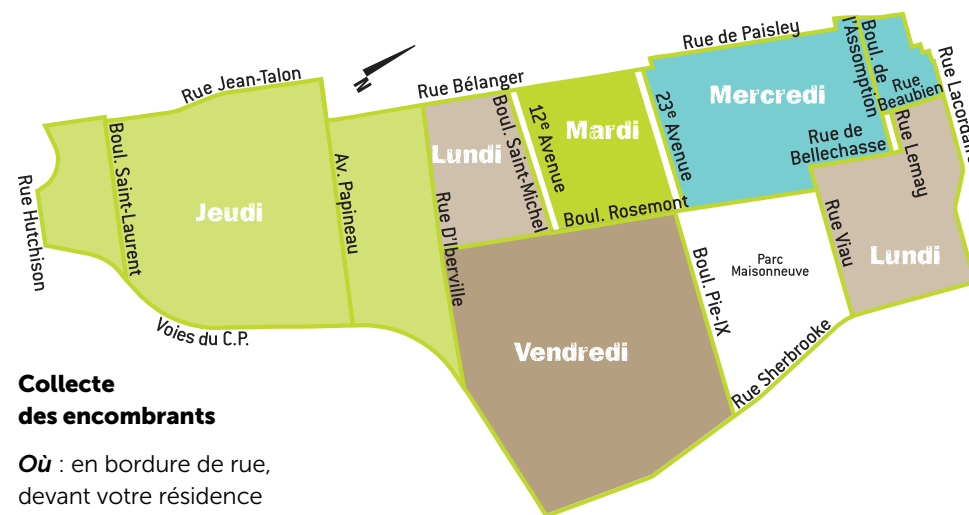
Une collecte des déchets alimentaires a récemment été implantée dans un secteur d'Angus. Cette collecte ramasse tous les résidus de table qui sont putrescibles. D'autres secteurs suivront, et les citoyens concernés seront alors informés.

Pas besoin de rendez-vous Collecte des encombrants (gros objets)



Fauteuils défoncés, vieux matelas, électroménagers hors d'usage : tous les gros morceaux peuvent être ramassés par l'arrondissement.

Du lundi au vendredi, les éboueurs parcourent chaque jour un secteur différent. Déposez ces objets devant votre résidence, le jour de la collecte dans votre secteur. Le tout sera pris dans la journée, sinon le lendemain. Nul besoin de rendez-vous. Mais rappelez-vous : si vous déposez un gros morceau à la mauvaise journée ou au mauvais endroit, vous commettrez une infraction passible d'une amende.



Collecte des encombrants

Où : en bordure de rue, devant votre résidence
Quand : à partir de 21 h, la veille du jour prévu pour votre secteur

Lundi : entre Saint-Michel (des deux côtés), Rosemont (côté nord), D'Iberville (côté est) et Bélanger (côté sud)

Mardi : entre Pie-IX (des deux côtés), Rosemont (côté nord), Bélanger (côté sud) et 12^e Avenue (des deux côtés)

Mercredi : entre Paisley (côté sud), Sagamo, de Pontoise et Brossard (des deux côtés), Lacordaire (côté ouest), Beaubien (côté nord), de l'Assomption (des deux côtés), de Bellechasse (côté nord), Viau (côté ouest), Rosemont et 23^e Avenue (des deux côtés)

Jeudi : entre Jean-Talon (côté sud), Papineau (des deux côtés), Bélanger (côté sud), D'Iberville (côté ouest), la voie ferrée du CP et Hutchison

Vendredi : entre Rosemont (côté sud), Pie-IX (des deux côtés), Sherbrooke (côté nord), la voie ferrée du CP et D'Iberville (côté est)

Renseignements :
www.recyc-frigo.com
 ou **1 877 493-7446** (frigo)



Vieux frigos recherchés

Hydro-Québec récupère les vieux réfrigérateurs énergivores. Son escouade RECYC-FRIGO va chercher gratuitement l'appareil à votre domicile, et vous recevez ensuite un chèque de 60 \$.

Autres collectes dans l'arrondissement

Au printemps et à l'automne **Collecte des résidus verts**

Mauvaises herbes, feuilles mortes, branches et autres résidus provenant du jardinage sont ramassés au printemps et à l'automne. Vous n'avez qu'à les mettre dans un contenant réutilisable prévu à cet effet, puis à déposer le tout devant votre domicile, le mercredi avant 8 h. Les sacs verts et les résidus de table ne sont pas acceptés.

ATTENTION : attachez le bois en fagot de 3 pieds; n'obstruez pas les trottoirs; maximum de 5 mètres cubes de déchets.

De la mi-janvier au début de février **Collecte des arbres de Noël**

Prenez bien soin d'enlever décorations, crochets, glaçons, etc. pour éviter les blessures.

Une bonne habitude à prendre **Compostage**

Le compostage permet de redonner à la terre ce qu'elle nous procure tous les jours. Pour commencer, pourquoi ne pas suivre en famille un atelier de familiarisation et, ensuite, vous munir d'une compostière? Cette activité de récupération peut réduire votre sac de déchets d'environ 50 % toutes les semaines.

Vous n'avez pas l'espace pour une compostière? La compostière communautaire vous intéressera peut-être. Le procédé est simple : un groupe de citoyens se procure une compostière et partage la récolte. Vous pouvez aussi opter pour le lombricompostage. Inscrivez-vous à un atelier et découvrez le monde du compostage!

Renseignements :
Écoquartier
 3311, rue Masson
 514 727-6775
 226, rue Saint-Zotique Est
 514 495-8825



Notre travail, votre contribution **Déneigement**



Chaque chute de neige mobilise de nombreux employés de l'arrondissement. Ensemble, ceux-ci mènent une vaste opération en cinq étapes :

1. Ils épandent fondants et abrasifs afin de rendre la chaussée plus sécuritaire.
2. Ils déblaient la neige, à partir d'une accumulation de 2,5 cm.
3. Ils installent des panneaux amovibles interdisant le stationnement.
4. Ils ramassent la neige après une accumulation importante au sol.
5. Ils transportent la neige dans un site d'entassement prévu à cet effet.

Déneigement

Pour que tout ce travail soit fait rapidement et efficacement, nous vous demandons de **respecter les panneaux de couleur orange** installés lors des opérations de déneigement.

Les panneaux portant le texte *Il est interdit de stationner votre véhicule dans la rue entre 19 h et 7 h* sont installés avant 15 h le jour même pour un déneigement durant la première nuit du chargement; ces mêmes panneaux sont installés entre 7 h et 11 h le jour même, pour un déneigement prévu les nuits suivantes; les panneaux portant le texte *Il est interdit de stationner votre véhicule dans la rue entre 7 h et 19 h* sont installés entre 15 h et 20 h, le jour précédent.

Véhicules remorqués et travaux routiers **Info-Remorquage**

Renseignements :
 composez le **514 872-3777**
 ou consultez
ville.montreal.qc.ca

Pour récupérer votre véhicule remorqué en raison d'un déneigement ou autre, ou pour obtenir des renseignements sur les travaux routiers effectués dans votre voisinage durant l'été, un seul numéro, une seule adresse : 514 872-3777 ou ville.montreal.qc.ca

Stationnement interdit

Entretien de la chaussée



Le stationnement n'est pas autorisé pendant la période d'entretien indiquée sur les panneaux de signalisation, même si le balai mécanique est déjà passé. Cette période de temps est entièrement destinée à l'entretien des rues, qu'il s'agisse de nettoyage ou d'autres travaux d'entretien.

Bris d'aqueduc, branche cassée, etc.

Entretien des biens publics

Notre équipe des travaux publics se charge d'entretenir les biens publics à longueur d'année, mais si vous remarquez une situation anormale, n'hésitez surtout pas à nous la signaler. Bris d'aqueduc, tuyaux gelés, branche cassée, dépôt sauvage de déchets, lampadaire éteint, égout brisé... nous sommes là pour y remédier!

Prévention et extermination

Punaises de lit



Depuis quelques années, les punaises de lit sont de retour dans les grandes villes, et Montréal n'y échappe pas. Tout logement, maison ou immeuble peut servir de logis à des punaises, et vous n'avez pas à avoir honte si ces insectes se retrouvent chez vous. L'important, dès que vous apercevez ces insectes, c'est d'agir rapidement pour vous en débarrasser.

Comment la détecter ?

Il s'agit d'un petit insecte brun, visible à l'œil nu, de quatre millimètres de long (1/8 de pouce), qui se trouve généralement le long des coutures de matelas. Les punaises sont actives et visibles la nuit et se nourrissent du sang des humains. Des démangeaisons et la présence de piqûres, trois ou quatre en ligne droite, sont des indices de leur présence.

Responsabilités du locataire

- Aviser immédiatement son propriétaire.
- Si le propriétaire ne réagit pas rapidement, entrer en contact avec un représentant de la Division des permis et des inspections de l'arrondissement.

Renseignements :
composez le **311**
ou consultez
ville.montreal.qc.ca/rpp

- Ne pas tenter de régler le problème soi-même avec des insecticides peu efficaces – les services d'un exterminateur sont nécessaires.
- Permettre à l'exterminateur de visiter toutes les pièces du logement.

Responsabilités du propriétaire

- Dès qu'il est avisé, entreprendre des démarches et mandater une entreprise en extermination afin de procéder à l'élimination complète des punaises.
- Permettre à l'exterminateur de visiter toutes les pièces et tous les logements de l'immeuble.

Attention aux pluies intenses

Refoulement d'égout

Dans un contexte de changements climatiques, les pluies intenses sont de plus en plus fréquentes. Ces averses envoient de grandes quantités d'eau en un temps record dans le réseau d'écoulement des eaux, ce qui peut occasionner un refoulement d'égout. Afin de réduire de façon considérable ces risques, certaines actions simples peuvent être réalisées à l'intérieur comme à l'extérieur par les propriétaires de résidences.

La Ville de Montréal recommande à tous les propriétaires d'installer un caplet antiretour. D'autres solutions simples, peu coûteuses et environnementales sont aussi proposées. Un dépliant complet à ce sujet est disponible au bureau Accès Montréal et sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse :

ville.montreal.qc.ca/eaudemontreal.

Un environnement de qualité

Ruelles vertes

L'arrondissement invite les citoyens qui aimeraient verdir leur ruelle à former un comité de voisins qui pourra réaliser le projet dans le cadre du programme Écoquartier de l'arrondissement (page 24). Une ruelle verte ajoute à la qualité de votre environnement résidentiel en procurant une fraîcheur accrue lors de périodes de canicule et en réduisant le phénomène urbain des îlots de chaleur.

Renseignements :
composez le **311**

Parcs et espaces verts

D'une saison à l'autre, les nombreux espaces verts de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie mettent à votre disposition aires de jeu, pistes cyclables, sentiers de marche, etc. Que ce soit pour la détente ou les sorties en famille, tous ces lieux agréables vous attendent! Consultez la liste d'activités dans la section Sports et loisirs de ce guide (page 57).

On prend
l'air



Vos aires de détente et de sport

Liste des parcs

Parc Beaubien

Beaubien Est et 9^e Avenue

Parc Bélanger-Châteaubriand

Bélanger et Châteaubriand

Parc Carmela-Galardo-Frascarelli

Bélanger et Drolet

Parc Dante

De Gaspé et Dante

Parc De Gaspé

De Gaspé et Saint-Zotique Ouest

Parc de la Cité-Jardin

Rosemont et des Tilleuls

Parc de la Louisiane

31^e Avenue et Beaubien Est

Parc de la Petite-Italie

Saint-Laurent et Saint-Zotique

Parc de l'Ukraine

12^e Avenue et de Bellechasse

Parc des Carrières

Christophe-Colomb et des Carrières

Parc des Ferblantiers

de la Fonderie et du Canadien Pacifique

Parc des Locomotives

Midway et William-Tremblay

Parc des Ouvrières

de la Forge et du Canadien Pacifique

Parc du Bois-des-Pères

L'Assomption et Dickson

Parc du Pélican

Masson et 1^{re} Avenue

Parc Étienne-Desmarteau

16^e Avenue et Beaubien Est

Parc Guglielmo-Marconi

Saint-Laurent et Jean-Talon Est

Parc Guido-Nincheri

Pie-IX et Rachel Est

Place Hector-Prud'homme

Saint-Hubert et de Bellechasse

Parc Henri-Valade

Saint-Joseph Est et 10^e Avenue

Parc Idola-Saint-Jean

Rosemont et 18^e Avenue

Parc J.-Arthur-Champagne

du Mont-Royal Est et 18^e Avenue

Parc Jean-Duceppe

Augustin-Frigon et William-Tremblay

Parc Jean-et-Éva-Tremblay

Marius-Dufresne et Guillet

Parc Joseph-N.-Drapeau

Joseph-N.-Drapeau et William-Tremblay

Parc Joseph-Paré

41^e Avenue et Beaubien Est

Parc Lafond

15^e Avenue et Laurier

Parc Léon-Provancher

Pie-IX et Masson

Parc linéaire du Réseau vert

le long de la voie ferrée
du Canadien Pacifique

Parc Ludmilla-Chiriaeff

6^e Avenue et Olivette-Thibault

Parc Maisonneuve

Viau et Sherbrooke Est

Parc Marian-Dale-Scott

6^e Avenue et Madeleine-Dansereau

Parc Marie-Victorin

Pie-IX et Rachel Est

Parc Mia-Riddez-Morisset

6^e Avenue et Rose-Ouellette

Parc Micheline-Coulombe-Saint-Marcoux

6^e Avenue et Rina-Lasnier

Parc Molson

D'Iberville et Beaubien Est

Parc Montcalm

Papineau et Bélanger

Parc Mozart

Waverly et Mozart

Parc Nesbitt

Rosemont et 6^e Avenue

Parc Père-Marquette

Marquette et Rosemont

Parc Pierre-Tisseyre

Charlemagne et Laurier Est

Parc Raymond-Lévesque

Saint-Zotique Est et 23^e Avenue

Parc Richard-Angus

du Mont-Royal Est et Moïse-Picard

Parc Rosemont

Dandurand et D'Iberville

Parc Rose-Pesotta

Claude-Jodoin et Philippe-Girard

Parc Saint-Ambroise

De Normanville et Beaubien Est

Parc Saint-Édouard

Saint-André et Bélanger

Parc Saint-Émile

Rachel et Davidson

Parc Saint-Jean-de-la-Croix

Saint-Laurent et Saint-Zotique Est

Parc Saint-Jean-de-la-Lande

9^e Avenue et Saint-Joseph Est

Parc Saint-Marc

1^{re} Avenue et Bélanger

Parc Sainte-Bernadette

19^e Avenue et Bélanger Est

Parc Sainte-Bibiane

13^e Avenue et Lafond

Parc Victor-Bourgeau

Valois et Sherbrooke Est

Les parcs sont des endroits associés à la tranquillité, à la sécurité et à la qualité de vie. Voici quelques conseils et règlements à respecter pour en profiter pleinement en tout temps.

Sécurité et règlements

- Un parc fréquenté est un endroit où vous vous sentez plus en sécurité. Repérez les endroits achalandés de même que les téléphones publics situés à proximité, en cas de besoin.
- Les talus, les bosquets touffus et les coins sombres ou isolés peuvent être une source d'insécurité. Optez pour les sentiers dégagés et bien éclairés.
- Une ampoule brûlée, un lampadaire défectueux, un bris, un méfait : communiquez avec le bureau Accès Montréal en composant le 311.

Principaux règlements

- Le parc est fermé entre minuit et 6 h.
- Vous devez tenir votre chien en laisse et ramasser ses excréments.
- Il est interdit de nourrir les animaux sauvages.
- Il est interdit de détériorer, de déplacer ou de peindre le mobilier urbain.
- Il est interdit de se baigner dans les fontaines.
- Il est interdit d'endommager les arbres, arbustes, fleurs et plantes.
- Vous devez utiliser les poubelles pour jeter papiers, rebuts, mégots éteints et contenants.
- Il est interdit de déposer de petits sacs à ordures domestiques dans les poubelles.

Renseignements :
composez le **311**
ou consultez
ville.montreal.qc.ca/rpp

Permis et règlements

Les règlements municipaux encadrent le développement du territoire pour l'ensemble de la population. Ils servent aussi bien à préserver votre liberté et vos droits qu'à établir clairement vos responsabilités de citoyen. Prenez toujours soin d'être bien renseigné, car quiconque contrevient à un règlement commet une infraction et est passible d'une amende.



Un comptoir d'experts en construction Obtention d'un permis

Les commerçants et entrepreneurs doivent obtenir divers permis avant d'entreprendre des travaux ou d'ouvrir un commerce. **Pour en savoir plus**, consultez la section « Services aux entreprises », à la page 54.

**Comptoir des permis
Rosemont–La Petite-Patrie**
5650, rue D'Iberville,
2^e étage

Vous devez prendre
rendez-vous :
514 868-3566

Avez-vous besoin d'un permis pour les travaux que vous prévoyez? Avant le premier coup de marteau, prenez le temps de nous poser la question!

Avant de délivrer un permis, nos experts en construction, en urbanisme et en réglementation vérifient si les travaux prévus sont sécuritaires et conformes aux règlements. Ils peuvent aussi vous donner quelques conseils pratiques. Il en va donc de notre intérêt à tous.

Permis ou non?

Les travaux de construction, de démolition ou de rénovation intérieure et extérieure exigent un permis.

Sachez, par exemple, que lors d'une nouvelle construction ou d'un agrandissement, au moins 20 % de la superficie du terrain doit être couverte de végétation en pleine terre.

Par contre, certains travaux d'entretien, de réparation ou de remplacement n'en requièrent pas. Dans le doute, nous vous recommandons de communiquer avec nous.

Comment obtenir un permis?

Pour obtenir un permis de construction, de transformation, d'affichage, d'installation d'une piscine ou pour obtenir un certificat d'occupation, **vous devez d'abord prendre un rendez-vous**, puis vous présenter au comptoir des permis du bureau d'arrondissement.

La demande doit être accompagnée:

- ▶ de la description des travaux;
- ▶ de deux copies de plans complets, signés par un architecte ou un ingénieur lorsque la loi s'applique;
- ▶ du paiement du montant fixé par le Règlement sur les tarifs;
- ▶ de tout autre document jugé nécessaire.

À certaines conditions Abattage d'arbres

Vous devez absolument obtenir un permis avant d'abattre un arbre situé sur un terrain privé, dont le diamètre du tronc est égal ou supérieur à 10 cm, mesuré à 15 cm du sol. Notez bien que les inconvénients normaux liés à la présence d'un arbre ne justifient pas l'abattage. Un permis d'abattage d'arbres est délivré dans les situations suivantes :



- ▶ l'arbre est mort ou atteint d'une maladie irréversible;
- ▶ l'arbre présente une déficience structurale affectant sa solidité et celle-ci ne peut-être corrigée par des travaux d'élagage;
- ▶ l'arbre est situé dans l'aire d'implantation d'une construction non modifiable, projetée et autorisée;
- ▶ l'arbre cause un dommage sérieux aux biens et aucune solution, autre que l'abattage, ne peut remédier à la situation.

Lorsque vous déposez votre demande, il est important de fournir les pièces justificatives démontrant le bien-fondé de l'abattage. Votre demande de permis sera approuvée par la Division des parcs lors d'une inspection de l'arbre.

Un seul par propriété

Abris temporaires d'automobiles

Un seul abri temporaire d'automobiles est autorisé par terrain résidentiel. Cet abri doit être installé dans l'espace de stationnement ou sur sa voie d'accès; son utilisation est permise du 15 octobre au 15 avril.

Pour des raisons de sécurité, un abri situé à moins de 3 mètres du trottoir doit comporter, de chaque côté, une bande transparente d'au moins 0,5 mètre carré, à moins de 2 mètres de l'ouverture. Ces bandes permettent au conducteur de vérifier la présence de piétons avant de sortir le véhicule de l'abri.



L'abri doit être installé en respectant ces distances minimales : 1,5 mètre d'une borne-fontaine; 5 mètres de la courbe de la chaussée, à une intersection; 0,75 mètre du trottoir ou, s'il n'y a pas de trottoir, de la bordure de la voie publique.

Un abri doit respecter les conditions suivantes :

- ▶ mesurer au plus 6,5 mètres de largeur et 3 mètres de hauteur;
- ▶ être recouvert d'une toile synthétique fibrée d'un ton blanc translucide;
- ▶ être solidement fixé;
- ▶ être maintenu en bon état de conservation et d'entretien;
- ▶ ne pas servir à des fins d'entreposage.

Le bon voisinage

Bruit

Pour assurer une vie harmonieuse à tous les citoyens, le Règlement sur le bruit interdit de troubler la tranquillité des personnes se trouvant dans une habitation par un bruit excessif compte tenu de l'heure, du lieu et de toutes autres circonstances. L'agent de la paix qui a des motifs raisonnables de croire que la tranquillité d'une personne est troublée peut ordonner à toute personne causant cette nuisance de la faire cesser. La personne qui n'obtempère pas est passible d'une amende.

Des limites à respecter

Climatisation et thermopompes

Ces appareils ne sont pas autorisés dans une cour avant. Ils peuvent être installés dans toute autre cour, à la condition d'être distancés d'au moins 3 mètres des limites de votre propriété. Il faut placer votre appareil de façon à minimiser le bruit perturbateur pour vos voisins et éviter ainsi les recours en vertu du Règlement sur le bruit.

Des hauteurs à connaître

Clôtures

Un permis n'est pas nécessaire pour ériger une clôture, (sauf celles qui servent d'enceinte à une piscine, voir page 42), mais il faut respecter le Règlement sur les clôtures. En secteur résidentiel, les règles concernant la hauteur maximale d'une clôture ou d'une haie vive sont :

- ▶ 0,9 mètre dans une cour avant (cette règle comprend également le terrain situé sur le côté d'un bâtiment de coin de rue);
- ▶ 2 mètres sur toute autre partie du terrain, s'il s'agit d'une clôture en matériaux; dans la cour arrière, une telle clôture peut être rehaussée de 0,5 mètre si la partie rehaussée est ajourée dans une proportion supérieure à 25 % (de type treillis);
- ▶ 3,5 mètres sur toute autre partie du terrain, s'il s'agit d'une clôture en haie vive.

Pour tout **renseignement additionnel**, n'hésitez pas à consulter les préposés du comptoir des permis de l'arrondissement.



Des règles particulières s'appliquent aux terrains de coin de rue. Pour obtenir plus d'information à ce sujet, vous pouvez consulter **le Règlement sur les clôtures (RCA-27)** de l'arrondissement, sur le site Internet.

Évaluation des projets

Construction et rénovation

Si vous projetez de construire ou d'agrandir une résidence ou un commerce, vous devez faire une demande de permis. Sachez également que votre projet pourra être évalué en fonction du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'arrondissement.



Le PIIA est un outil complémentaire d'évaluation des projets immobiliers. À partir de mesures d'évaluation qualitative, il permet de favoriser une architecture de qualité, intégrée à son milieu. Votre projet sera également vérifié en fonction du Règlement de construction de la Ville afin que les exigences de sécurité et de salubrité soient respectées.

Votre demande de permis sera donc analysée et présentée au comité consultatif d'urbanisme (CCU) (voir à la page 8) afin de s'assurer que les objectifs et critères d'aménagement du PIIA sont bien respectés.

Nos spécialistes de la réglementation, de la construction, de l'architecture et de l'urbanisme sont là pour vous renseigner et vous aider à remplir votre demande de permis.

Pas n'importe où

Cordes de bois

Les cordes de bois ne sont pas autorisées dans une cour avant; elles peuvent être empilées dans toute autre cour, mais ne jamais dépasser une hauteur de 2 mètres.

Autorisation exigée

Entrées de véhicules

Chaque bâtiment, selon le type de construction ou d'usage, doit fournir un nombre minimal et maximal d'espaces de stationnement hors rue. Avant de modifier votre propriété pour éliminer ou créer une entrée de véhicules, vous devez obtenir une autorisation. Si le changement entraîne une réfection de trottoir ou si un arbre ou du mobilier urbain est présent dans la zone publique prévue pour l'entrée, des frais additionnels s'ajoutent au coût du permis. Les frais de réfection varient selon la superficie touchée.



Une beauté à préserver

Escaliers et balcons en fer forgé

Ils sont typiques de l'arrondissement et constituent même un attrait montréalais : les escaliers et balcons en fer forgé. Pour veiller à leur préservation, l'arrondissement a adopté une nouvelle réglementation qui, notamment, interdit les escaliers et les garde-corps de balcons en aluminium assemblé mécaniquement.

Vous songez à rénover : avant tout changement, il est nécessaire d'obtenir un permis pour remplacer un escalier ou un balcon.

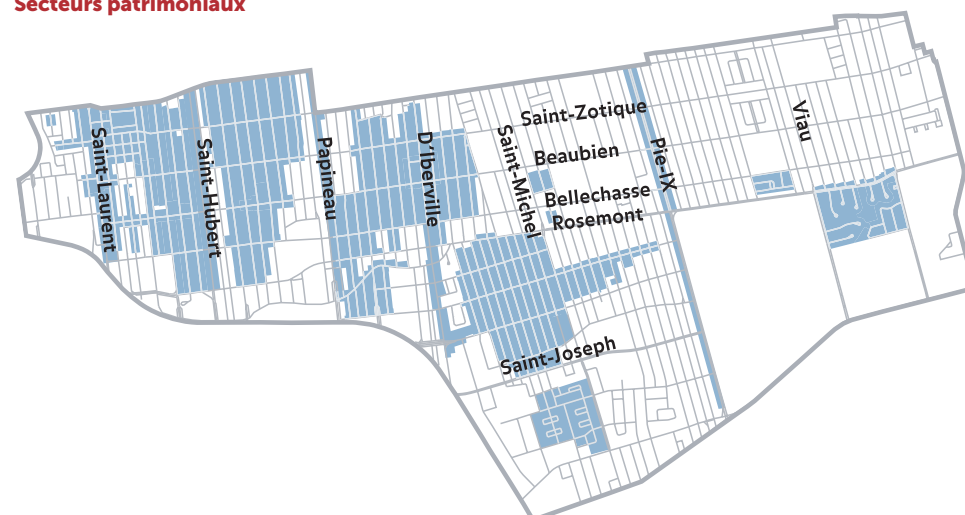
Dans les secteurs désignés

Patrimoine architectural



Dans Rosemont–La Petite-Patrie, de nombreux bâtiments ont des qualités qui méritent d'être préservées. Si votre propriété fait partie d'un secteur désigné pour ses qualités architecturales, informez-vous le plus tôt possible avant d'entreprendre des travaux extérieurs : il se peut que vous ayez besoin d'autorisations spécifiques dont l'obtention prend un certain temps.

Secteurs patrimoniaux





Sécurité avant tout! Piscines résidentielles

Vous devez vous procurer un permis pour installer une piscine, qu'elle soit creusée ou hors terre. De plus, vous devez respecter les règles de sécurité du Règlement sur les clôtures (voir page 39, ainsi que le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles).

À l'installation d'une piscine, évitez d'empiéter sur une servitude. Il vous suffit d'analyser le certificat de localisation de votre propriété pour avoir toute l'information dont vous avez besoin à ce sujet.

Vous devez aussi penser au son produit par les pompes du système de filtration. Nous vous recommandons de placer les pompes à un endroit qui minimisera le bruit autant pour vous que pour vos voisins. Vous éviterez ainsi les recours en vertu du Règlement sur le bruit.



Règlement sur la sécurité près des piscines

Il est obligatoire de clôturer une piscine creusée ou une piscine hors terre si la hauteur des parois, par rapport au niveau du sol, est inférieure à 1,2 m en un point quelconque, et inférieure à 1,4 m, dans le cas d'une piscine démontable.

Une telle clôture doit être en matériaux et respecter les normes suivantes :

- ▶ se trouver à 1 mètre ou plus du bord du bassin;
- ▶ être pourvue, à chaque accès, d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement;
- ▶ empêcher le passage d'un objet sphérique de plus de 10 cm de diamètre;
- ▶ mesurer au moins 1,2 mètre de hauteur.

Un investissement à bien préparer Portes et fenêtres

Renseignements :
514 868-3566 ou
[ville.montreal.qc.ca/
patrimoine](http://ville.montreal.qc.ca/patrimoine)



Il est nécessaire d'obtenir un permis pour remplacer ou ajouter des portes et fenêtres, ou encore pour changer la dimension d'une ouverture. Avant de commander ou d'acheter des portes et fenêtres, renseignez-vous!

Les fenêtres et portes de bois ouvragé contribuent au charme de l'arrondissement et à la valeur de votre bâtiment. Si vous devez les remplacer, il est recommandé d'opter pour des matériaux et des subdivisions similaires aux originaux. Vous pouvez consulter à ce sujet le *Guide de référence pour le remplacement ou l'entretien des portes et fenêtres*, sur le site Internet de l'arrondissement. Nos experts pourront aussi vous conseiller sur les modèles qui conviennent au style de votre propriété.

La marche à suivre Promoteur d'événements sur le domaine public



Vous désirez tenir dans un parc, une rue ou un autre espace public un événement à caractère social, sportif, culturel ou communautaire qui comprend un aspect festif? Le *Guide du promoteur* vous indique la marche à suivre pour faire votre demande et fournit toute l'information nécessaire sur les normes et règles à respecter pour utiliser le domaine public.

Pour consulter ou obtenir le Guide du promoteur :
ville.montreal.qc.ca/rpp ou 311



Pour leur sécurité Règlements sur les animaux domestiques

Plainte

Pour porter plainte au sujet d'un animal : **composer le 311** du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h. L'information reçue sera traitée confidentiellement.

Chiens

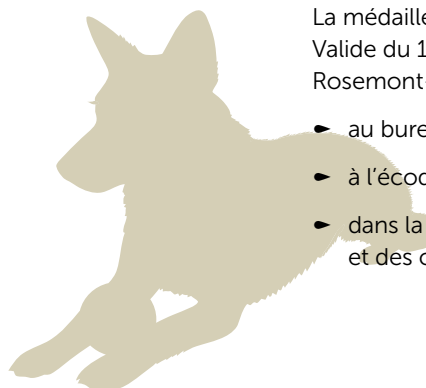
Avoir un chien, c'est accepter de respecter les règles élémentaires de civisme qui sont précisées dans la réglementation sur les chiens, pour le bien de l'animal et de la population.

- ▶ En tout temps, faire porter à votre chien une médaille d'identité de l'année en cours.
- ▶ Tenir votre chien au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de deux mètres, que ce soit en promenade, dans les parcs ou sur un terrain non clôturé.
- ▶ Ramasser les excréments de votre chien à l'aide d'un sac et vous en débarrasser proprement.
- ▶ Ne pas circuler avec votre chien sur un terrain de jeu clôturé de la Ville, notamment les aires de jeu pour enfants.
- ▶ Empêcher votre chien de se baigner dans un bassin, un lac ou un étang de la Ville et de boire à la fontaine d'un parc ou d'une place publique.
- ▶ Empêcher votre chien d'aboyer, de hurler ou de gémir de façon à troubler la paix.
- ▶ Ne pas circuler sur un terrain privé avec votre chien sans l'autorisation du propriétaire ou de l'occupant.
- ▶ Ne pas garder plus de deux chiens âgés de trois mois ou plus dans un logement ou ses dépendances.

Médaille d'identité

La médaille d'identité pour chien est obligatoire à Montréal. Valide du 1^{er} janvier au 31 décembre, elle coûte 30 \$ dans Rosemont–La Petite-Patrie. Vous pouvez vous la procurer :

- ▶ au bureau Accès Montréal (BAM);
- ▶ à l'écoquartier;
- ▶ dans la plupart des boutiques d'animaux et des cliniques vétérinaires.



Où trouver des aires d'exercice canin

Parc Lafond

Laurier et 13^e Avenue

Parc du Pélican

Saint-Joseph et Molson

Parc Père-Marquette

Rosemont et Garnier

Parc Beaubien

Beaubien Est et 9^e Avenue

Aires d'exercice canin

L'arrondissement a aménagé des aires pour les chiens dans quatre de ses parcs. Votre fidèle ami pourra y courir et s'y amuser librement. Et vous aurez l'esprit tranquille, car vous éviterez les amendes.

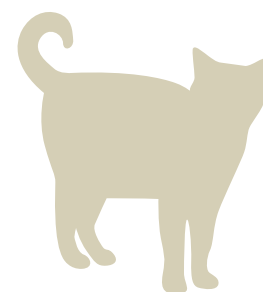
Chats

Les chats demandent moins d'entretien que les chiens, mais il faut tout de même respecter des règles de propreté et d'entretien pour assurer une cohabitation harmonieuse entre l'animal, son maître et... les voisins. D'ailleurs, sachez qu'il est interdit de garder plus de trois chats âgés de trois mois et plus dans un logement ou ses dépendances. Si votre chat va à l'extérieur, nous vous recommandons de lui faire porter une médaille d'identité. Pensez également à le faire stériliser afin d'éviter la surpopulation animale.

Fourrière d'animaux

Pour signaler la présence d'animaux errants, dangereux ou nuisibles, communiquez avec l'arrondissement qui se chargera de les récupérer adéquatement.

Renseignements :
composez le **311**



En toute sécurité

Remises de jardin (cabanons)

Sauf dans les cours avant, il est généralement permis d'installer une remise de jardin. Cependant, nous vous conseillons de vérifier si votre terrain constitue une exception auprès de nos préposés à l'émission des permis. Analysez aussi le certificat de localisation de votre propriété pour vous assurer que la section de terrain utilisée n'est pas grevée par une servitude.

Vous n'avez pas besoin d'obtenir un permis pour une remise de jardin de 15 mètres carrés ou moins. En secteur résidentiel, la hauteur maximale d'une remise est de 4 mètres. Une distance minimale de 60 cm est exigée entre une remise de jardin et une limite de propriété, et vous devez faire en sorte que l'eau et la neige s'égouttent toujours sur votre terrain, comme il est prévu au Code civil du Québec.

Les matériaux de recouvrement extérieur doivent être reconnus à ces fins et d'apparence finie. Le papier goudronné, le bardeau d'asphalte et le panneau de bois aggloméré sont interdits.



Lutte aux îlots de chaleur

Toitures

Vous devez prendre rendez-vous en composant le:
514 868-3566



Lors de la réfection complète d'un toit existant ou de la construction d'un nouveau bâtiment (public ou privé), le propriétaire d'un bâtiment est tenu d'installer un revêtement de toiture favorisant la réduction des îlots de chaleur urbains.

Pour tout toit plat (la pente du toit doit être inférieure à 2 unités à la verticale dans 12 unités à l'horizontale (2:12) ou à 16,7%), les revêtements suivants sont autorisés:

- ▶ un toit vert;
- ▶ un matériau de couleur blanche, un matériau peint de couleur blanche ou recouvert d'un enduit réfléchissant ou d'un ballast de couleur blanche;
- ▶ un matériau dont l'indice de réflectance solaire (IRS) est d'au moins 78, attesté par les spécifications du fabricant;
- ▶ un combinaison des revêtements mentionnés plus haut.

Un permis de transformation est requis pour la construction et la réfection d'un toit. La demande doit être faite par le propriétaire ou son mandataire. La demande doit être accompagnée:

- ▶ de la description des travaux signée par l'entrepreneur;
- ▶ de l'évaluation des coûts des travaux, incluant les taxes;
- ▶ du paiement du montant fixé par le Règlement sur les tarifs;
- ▶ de tout autre document jugé nécessaire, dont une confirmation de la pente du toit et de l'indice de réflectance des matériaux utilisés.

Important : la réparation mineure du revêtement d'un toit n'est pas soumise à ces exigences et ne requiert pas de permis.

Sécurité urbaine

Le sentiment de sécurité ajoute grandement à la qualité de vie des citoyens. Et l'arrondissement en fait une priorité! C'est pourquoi, plusieurs services et intervenants sont là pour vous aider: policiers, pompiers, cadets, patrouilleurs à vélo, spécialistes en prévention.

Prévenir
l'imprévisible



À dates fixes **Ventes-débarras**

Vous voulez profiter d'un déménagement ou de votre ménage printanier pour vous départir de certains articles personnels? L'arrondissement autorise les ventes-débarras entre 9 h et 18 h, quatre fois par année à dates fixes, soit les samedi, dimanche et lundi précédant le 25 mai, soit le premier week-end des mois de juin et d'août, soit les samedi et dimanche précédant le premier lundi de septembre.

Pour résidents seulement **Vignettes de stationnement**

Certaines rues situées dans des secteurs très achalandés ont des espaces de stationnement réservés aux résidents. Pour en profiter, il faut se procurer une vignette de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) en se rendant au bureau Accès Montréal avec des preuves de propriété du véhicule et de résidence dans le secteur. Renseignez-vous au 311 avant de vous déplacer.

À titre d'exemple, en 2011, le prix de la première vignette est de 70 \$ et celui d'une seconde vignette à la même adresse est de 110 \$. Une seule vignette par conducteur est permise.



Ouvert du
lundi au vendredi,
de 9 h à 17 h

**Bureau Accès Montréal de
Rosemont–La Petite-Patrie**
5650, rue D'Iberville,
3^e étage H2G 2B3

À nous tous d'agir! Conseils en cas d'urgence



L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie s'est doté d'un plan de mesures d'urgence. Cet outil prévoit les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires lorsque survient un sinistre qui fait intervenir les divers services publics. Il décrit aussi le processus à mettre en œuvre par l'arrondissement dans ces cas-là. Ce processus est lié au plan de sécurité civile de la Ville de Montréal.

Dès qu'une mesure d'urgence est décrétée, l'arrondissement est responsable de la gestion des activités suivantes :

- ▶ les services aux personnes sinistrées, selon le processus établi;
- ▶ les communications afin de renseigner les employés de l'arrondissement, la population et les médias, en plus de maintenir un lien constant avec le Centre de coordination des mesures d'urgence;
- ▶ les travaux publics pour exécuter ou faire exécuter les travaux nécessaires au rétablissement de la situation pendant et après le sinistre;
- ▶ le soutien administratif et logistique qui s'assure de l'application des mécanismes de contrôle financier et de soutien aux centres d'activité.

En situation d'urgence, vous devez assurer votre sécurité et celle de vos proches.

Les préparatifs à faire

- ▶ Établir un plan d'évacuation
- ▶ Repérer les sorties de secours
- ▶ Prévoir un lieu de rassemblement
- ▶ Faire des exercices d'évacuation
- ▶ Préparer une trousse d'urgence
- ▶ Garder eau et nourriture pour trois jours
- ▶ Penser à vos animaux domestiques

Le contenu de votre trousse d'urgence

- ▶ Lampe de poche
- ▶ Radio portative à piles
- ▶ Piles de rechange pour la lampe de poche et la radio
- ▶ Trousse de premiers soins
- ▶ Bougies et allumettes ou briquets
- ▶ Jeu de clés de la voiture et de la maison
- ▶ Documents importants – pièces d'identité, cartes de guichet automatique, cartes de crédit, police d'assurance habitation et automobile
- ▶ Vêtements et chaussures
- ▶ Sifflets
- ▶ Articles d'hygiène
- ▶ Prescriptions médicales
- ▶ Liste de numéros de téléphone – écoles, garderie, parents

Vos provisions pour trois jours

- ▶ Aliments en conserve
- ▶ Craquelins et biscottes
- ▶ Eau potable embouteillée (1 litre/jour/personne)
- ▶ Ouvre-boîte manuel
- ▶ Réchaud et combustible
- ▶ Ustensiles, verres et assiettes jetables

Source : gouvernement du Québec, ministère de la Sécurité publique, msp.gouv.qc.ca

Des références à conserver

Urgence : 911

Hydro-Québec – pannes et urgence

24 h sur 24, 7 jours sur 7
1 800 790-2424
hydro.qc.ca

Sécurité publique

514 873-1300
securitepublique.gouv.qc.ca

Ministère de l'Environnement – Urgence-environnement

1 800 561-1616
mddep.gouv.qc.ca

Croix-Rouge Montréal

514 362-2900
croixrouge.ca



Ils veillent sur vous

Incendies et prévention des incendies



Renseignements :
514 872-3800

Bureau de prévention

5365, 1^{re} Avenue
514 280-2422

Caserne 29

5375, 1^{re} Avenue

Caserne 31

7041, rue Saint-Dominique

Caserne 47

2111, rue Saint-Zotique Est

Caserne 50

6490, 30^e Avenue

Urgence incendies :
911

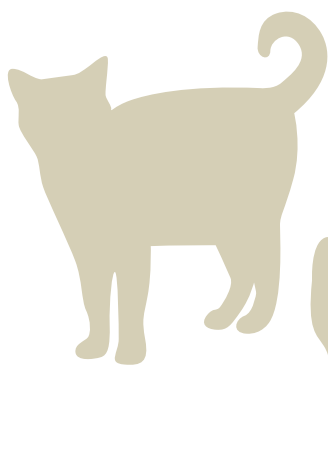
Dans Rosemont–La Petite-Patrie, plusieurs casernes veillent en tout temps sur la sécurité incendie.

En plus de la sécurité incendie, les pompiers agissent maintenant comme premiers répondants, en collaboration avec les intervenants paramédicaux, lorsqu'il y a une urgence médicale qui exige qu'on se rende immédiatement auprès d'une personne: problèmes respiratoires, douleurs thoraciques, inconsciences, chutes, accidents de la route, accidents vasculaires cérébraux, hémorragie, etc..

En matière d'incendie, mieux vaut prévenir!

Conseils de prévention

- Installez un avertisseur de fumée à chaque étage de votre résidence, dont un au sous-sol.
- Changez la pile aux changements d'heure, au printemps et à l'automne.
- Vérifiez son fonctionnement une fois par mois en appuyant sur le bouton d'essai.



Présente et active

Police de quartier



Poste 35 – La Petite-Patrie

920, rue Bélanger
514 280-0135

Poste 44 – Rosemont

4807, rue Molson
514 280-0144

Ou consultez :

spvm.qc.ca

Urgence : 911

Tandem

Rosemont–La Petite-Patrie

5350, rue Lafond,
bureau R-160
514 270-8988
[Facebook.com/TandemRPP](https://www.facebook.com/TandemRPP)



L'arrondissement compte deux postes de police de quartier. Pour rendre votre environnement plus sécuritaire et agréable, les policiers demeurent en contact avec les résidents et les commerçants. Vous avez un doute, une question : communiquez avec votre poste de quartier!

Les postes de quartier 35 et 44 forment une équipe engagée qui a à cœur le sentiment de sécurité et la qualité de vie des citoyens. Vous avez besoin de conseils de prévention, vous désirez soulever un problème dans votre secteur, rapporter un incident ou encore communiquer des renseignements : les policiers des postes de quartier sont là pour vous accueillir. N'hésitez pas à faire appel à leurs services.

Votre équipe conseil

Tandem

Tandem est un programme montréalais de prévention de la criminalité qui vise à améliorer la sécurité urbaine. Dans Rosemont–La Petite-Patrie, Tandem est géré par un organisme communautaire. Il offre plusieurs services tels des ateliers sur la sécurité, des visites à domicile et des conseils pour en améliorer la sécurité, le burinage des biens, une présence dans les lieux publics, une patrouille à vélo dans les parcs.



Services aux entreprises

Vous désirez ouvrir un commerce, un bureau ou un autre type d'entreprise sur le territoire de Rosemont–La Petite-Patrie? Le commissaire au développement économique de l'arrondissement peut vous guider dans la recherche d'un site commercial, établir des liens avec d'autres entreprises ou vous conseiller en tant que futur entrepreneur. Prenez part à l'avenir de Rosemont–La Petite-Patrie!

À vos affaires



Certificat d'occupation

Service aux entreprises
de l'arrondissement
Commissaire au
développement économique
514 868-3899 ou
ville.montreal.qc.ca/rpp

Avant de louer ou d'acheter, assurez-vous d'abord que la réglementation et le zonage permettent l'usage que vous comptez faire de l'endroit choisi. Pour cela, vous devez vous procurer un certificat d'occupation.

Le certificat d'occupation doit être affiché dans tout établissement qui sert à un autre usage que l'habitation. Il indique les usages, les activités et les conditions d'exercice autorisés par le règlement d'urbanisme en vigueur à sa date de délivrance.

Un nouveau certificat est donc requis s'il y a changement d'exploitant, si la superficie du local est modifiée, si des travaux de transformation sont effectués dans l'établissement ou s'il y a changement ou ajout d'activités.

Développement économique communautaire

**CDEC Rosemont–
Petite-Patrie**
6224, rue Saint-Hubert
514 723-0030
cdec-rpp.ca

La Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Rosemont–Petite-Patrie est un « rond-point » où convergent la réflexion et l'action d'une communauté voulant agir sur son développement économique.

Pour appuyer cette action collective, la CDEC dispose d'outils financiers et d'une panoplie de services servant à maintenir ou à créer des emplois. Chaque année, l'arrondissement finance la CDEC pour mieux soutenir le milieu des affaires.



Pour les beaux jours Installation d'une terrasse

Sur le domaine public

Le domaine public appartient à la collectivité et, à ce titre, son utilisation pour implanter un café-terrasse ne doit pas se faire au détriment de la protection des personnes, des infrastructures publiques, de la propreté, de la sécurité et de l'équité.

Il est donc important pour tout commerçant de communiquer avec un représentant de l'arrondissement avant d'entreprendre tout travaux. Voici les grandes lignes des règles et procédures à suivre :

- ▶ être détenteur d'un certificat de restaurant ou de débit de boissons alcoolisées;
- ▶ avoir l'autorisation écrite du propriétaire de l'immeuble;
- ▶ obtenir un certificat d'occupation;
- ▶ payer un loyer annuel, calculé en fonction de la superficie requise;
- ▶ prévoir une installation qui sera entièrement retirée entre le 31 octobre et le 1^{er} mai.



Renseignez-vous!

Service aux entreprises
de l'arrondissement
Permis et règlements
514 868-3566 ou
ville.montreal.qc.ca/rpp

Sur le domaine privé

Tout aménagement extérieur de plus de 3 tables et 12 chaises destiné à la consommation de boissons ou de nourriture est soumis à une demande de permis et doit répondre à plusieurs règles telles que :

- ▶ être rattaché à un restaurant ou à un débit de boissons;
- ▶ ne pas excéder 50 % de la superficie du commerce;
- ▶ ne pas être adjacent à un secteur d'habitation;
- ▶ ne tenir aucun spectacle et ne comporter aucun appareil sonore ou de cuisson d'aliments;
- ▶ n'être ouvert que du 1^{er} avril au 1^{er} novembre.

Sports et loisirs

Ça bouge dans Rosemont–La Petite-Patrie! Les sports et les loisirs ont beau changer avec les saisons, nous prenons toujours soin de vous offrir beaucoup, beaucoup de choix!

Pour connaître la programmation et vous inscrire à l'une ou l'autre des activités organisées par les organismes de loisir de l'arrondissement, deux possibilités s'offrent à vous :

- ▶ consulter le *Programme des activités de sports et de loisirs*, disponible au bureau Accès Montréal et sur le site Internet de l'arrondissement;
- ▶ utiliser *Loisirs en ligne*, le service en ligne de consultation et de réservation.

En plus des activités de l'arrondissement, vous aurez accès à tous les loisirs offerts sur l'île de Montréal : ville.montreal.qc.ca/loisirsenligne.



On
bouge!



Sur réservation ou en activité libre

Arénas

De septembre à avril, les deux arénas de l'arrondissement ouvrent leurs portes aux amateurs de patinage et de sports sur glace.

Le patinage libre est gratuit en tout temps. Pour connaître les heures de patinage libre et de hockey libre, consultez le *Programme des activités de sports et de loisirs* ou encore communiquez avec l'aréna de votre choix.

Vous pouvez aussi réserver une glace d'aréna pour un groupe d'adultes ou une fête d'enfants. Pour connaître et réserver les heures de glace disponibles, veuillez communiquer avec le responsable de l'aréna de votre choix.

Arénas

Aréna Étienne-Desmarteau

3430, rue de Bellechasse
514 872-6578



Aréna Père-Marquette

1605, rue de Bellechasse
514 872-4073

Hockey

Comité des jeunes de la Louisiane

5697, 1^{re} Avenue
514 722-5344
gbarriault@sympatico.ca

hockeycjl.com

Comité des jeunes de Rosemont

6780, boul. Saint-Michel
514 722-8585
info@cdjr.net

cdjr.com

Patinage artistique

Club de patinage artistique de Rosemont

514 953-2463
rlauzon@hoodpgk.com

Réservation d'une glace

Le coût de la location varie selon le jour et l'heure. Les tarifs incluent toutes les taxes.

Tarification pour groupes d'adultes*

Entre 8 h et 17 h

- ▶ du lundi au vendredi, 115 \$/heure
- ▶ samedi et dimanche, 175 \$/heure

Entre 17 h et 24 h

- ▶ du lundi au dimanche, 175 \$/heure

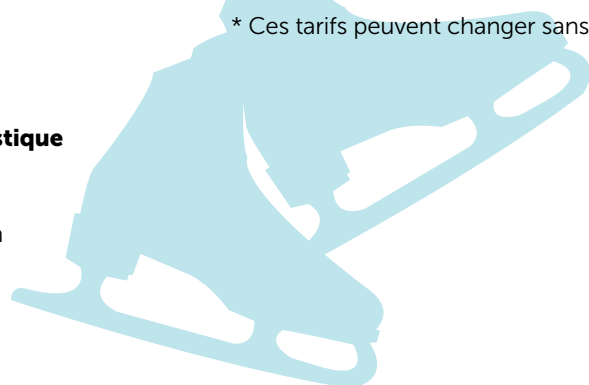
Entre 24 h et 8 h

- ▶ du lundi au dimanche, 155 \$/heure

Location pour fête d'enfants*

- ▶ 33 \$/heure pour une glace
- ▶ 30 \$/heure pour une salle
- ▶ Équipement requis (casque, gants et protège-cou)

* Ces tarifs peuvent changer sans préavis.



S'amuser tout l'été

Camps de jour réguliers

Aux prochaines vacances estivales, vos enfants seront heureux de participer aux camps de jour offerts par des organismes partenaires de l'arrondissement, dans le cadre du *Programme camps de jour*. Ces camps reconnus respectent des exigences précises de qualité et de sécurité, tout en ayant comme objectif de rester le plus accessible possible.

Camp de jour Alphonse-Desjardins

Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont
6755, 36^e Avenue
Montréal (Québec) H1T 2Z9
514 872-6598
loisirsstjeanvianney@hotmail.com
www.loisirsstjeanvianney.qc.ca

Camp de jour Masson

Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont
2705, rue Masson
Montréal (Québec) H1Y 1W6
514 872-6598
loisirsstjeanvianney@hotmail.com
www.loisirsstjeanvianney.qc.ca

Camp de jour Ste-Bernadette

Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont
6855, 16^e Avenue
Montréal (Québec) H1X 2T5
514 872-6598
loisirsstjeanvianney@hotmail.com
www.loisirsstjeanvianney.qc.ca

Camp de jour Les Stoukises

Service des loisirs Angus-Bourbonnière
5350, rue Lafond
Montréal (Québec) H1X 2X2
514 872-6612
loisirsangusbourbonniere@slab.koumbit.org

Camp de jour St-Marc

Loisirs St-Marc
6365, 1^{re} Avenue
Montréal (Québec) H1Y 2K4
514 721-1501
loisirsst-marc@bellnet.ca

Camp de jour Père-Marquette

Loisirs du Centre Père-Marquette
1600, rue De Drucourt
Montréal (Québec) H2G 1N6
514 872-8705
mdaponte@ville.montreal.qc.ca
www.centrepere-marquette.ca/camp_jour

Camp de jour St-Jean-de-la-Croix

La Maissonette des Parents
35, rue St-Zotique Est
Montréal (Québec) H2S 1K5
514 272-7507, poste 225
loisirmdp@maisonnettedesparents.org
www.maisonnettedesparents.org



Camps spécialisés

Les organismes suivants sont des partenaires de la Ville de Montréal qui offrent des activités spécialisées pour vos enfants durant la période estivale.

L'Ami du déficient mental inc. (ADMI)

4960, 7^e Avenue
Montréal (Québec) H1Y 2M9
514 527-7671
ldjadmi@hotmail.com

L'Oasis des enfants

2555, rue Holt
Montréal (Québec) H1Y 1N4
514 374-9111
denis@oasisdesenfants.com

AMDL Tout-Petits

5350, rue Lafond, bureau R-108
Montréal (Québec) H1X 2X2
514 524-5720
amdltoutpetits@yahoo.ca

Rythmik Québec

3430, rue de Bellechasse
Montréal (Québec) H1X 3C8
514 252-8783
www.rythmikquebec.qc.ca

Association de soccer de Rosemont–La Petite-Patrie

C.S.P. St-Denis, C.P. 60108
Montréal (Québec) H2J 4E1
514 890-5300
administration@soccer-rosemont.org
www.soccer-rosemont.org

Club de développement sportif et culturel de Rosemont (CDSCR)

3430, rue de Bellechasse
Montréal (Québec) H1X 3C8
514 872-6596
info@cdscr.qc.ca
www.cdscr.qc.ca

Club Flipgym de Montréal

1600, rue De Drucourt
Montréal (Québec) H2G 1N6
514 948-2222
flipgym@qc.aira.com
www.flipgym.com



Renseignements :
composez le **311**

Formation

Pour moniteurs

Vous avez plus de 16 ans et vous aimeriez travailler dans un des camps de jour de l'arrondissement? Pour obtenir cet emploi d'été des plus stimulants, vous devez d'abord suivre une formation en animation. Cette formation a lieu en février. Renseignez-vous, composez le 311!

Pour aides-moniteurs

Nos camps de jour ont aussi besoin d'aides-moniteurs bénévoles. Vous avez entre 13 et 15 ans? Vous vous sentez autonome et responsable? Venez suivre notre formation qui a lieu en juin. Vous passerez un bel été et vous vivrez une expérience qui vous permettra peut-être de devenir moniteur. Renseignez-vous, composez le 311!



Aucune raison de s'ennuyer!

Congé scolaire

Pour le congé scolaire du début du mois de mars, l'arrondissement propose aux jeunes vacanciers une foule d'activités gratuites à l'intérieur et à l'extérieur, si les conditions climatiques le permettent.

- ▶ Baignade libre aux piscines Père-Marquette, Rosemont et Saint-Denis
- ▶ Patinage libre et hockey libre aux arénas Étienne-Desmarteau et Père-Marquette
- ▶ Spectacles à la maison de la culture Rosemont–La Petite-Patrie
- ▶ Lecture à volonté et animations aux bibliothèques Rosemont et La Petite-Patrie
- ▶ Activités extérieures sur les 10 patinoires extérieures, les trois sites de glisse et les sentiers de ski de randonnée de l'arrondissement (si les conditions climatiques le permettent)

Camps de jour offerts par les partenaires suivants :

Loisirs du Centre Père-Marquette – 514 872-8705

Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont – 514 872-6598

La Maisonnette des parents – 514 272-7507

Service des loisirs Angus-Bourbonnière – 514 872-6612

De l'aube au coucher du soleil

Golf

Saviez-vous que votre arrondissement compte un golf de neuf trous (normale 3)? Situé juste à l'est du parc Maisonneuve, le Golf municipal de Montréal vous accueille de la fin du mois d'avril jusqu'au début du mois de novembre, si les conditions climatiques le permettent.

Ce golf comprend un intéressant parcours et un champ de pratique de 28 enclos. Il offre également des cours privés ou en groupe, de la location d'équipement et des rafraîchissements.

Les jeunes peuvent y apprendre les rudiments du golf grâce au programme *The First Tee*. Enseigné dans plus de 100 villes aux États-Unis et offert en exclusivité à Montréal, ce programme apprend à l'enfant la technique de base, l'étiquette, les traditions et les règles de jeu du golf.

Prenez note que la carte Accès Montréal vous donne droit à des tarifs avantageux.



Golf

Golf municipal de Montréal

4235, rue Viau
514 872-GOLF (4653) – réservation 24 heures à l'avance

Centre de pratique et cours

Sports Montréal
514 872-1889

Programme The First Tee (7-16 ans)

Sports Montréal
514 872-1889

Vous aimez patiner, glisser, skier?

Hiver – sites de plein air

Vous pouvez pleinement profiter de l'hiver dans Rosemont–La Petite-Patrie. L'arrondissement regorge de lieux d'activités extérieures, pour plaire à tous les goûts. Si les conditions climatiques s'y prêtent, les activités débutent dès janvier et se poursuivent jusqu'au congé scolaire, au début de mars.

Pour connaître les conditions du jour des installations hivernales de la Ville de Montréal : ville.montreal.qc.ca



Patinoires

Parc Beaubien

rue Beaubien Est et 9^e Avenue

Parc Cité-Jardin

5222, boul. Rosemont,
à l'angle de la 41^e Avenue

Parc De Gaspé

rues De Gaspé et Saint-Zotique Ouest

Parc de la Louisiane

31^e Avenue et rue Beaubien Est

Parc de la Petite-Italie

boul. Saint-Laurent et rue Saint-Zotique

Parc Lafond

15^e Avenue et boul. Saint-Joseph Est

Parc Maisonneuve

boul. Pie-IX et rue Sherbrooke Est

Parc Molson

rues Molson et Beaubien Est

Parc Pélican

rue Masson et 1^{re} Avenue

Parc Père-Marquette

rue Marquette et boul. Rosemont

Parc Sainte-Bernadette

19^e Avenue et rue Bélanger

Pentes de toboggan

Parc Joseph-Paré

41^e Avenue et rue Beaubien Est

Parc du Pélican

rue Masson et 1^{re} Avenue

Pistes de ski de randonnée

Parc Maisonneuve et Jardin botanique de Montréal (18 km)

Réservation

Il est possible de réserver certaines patinoires extérieures en soirée, à partir de 20 h 30 sur semaine, de janvier au début de mars.

Lors d'une réservation, le groupe détenant un permis d'occupation à l'usage exclusif de la patinoire. Les autres périodes sont consacrées aux activités libres.

Pour réserver, vous devez faire une demande écrite deux semaines avant le début de l'activité. La date de réception établit l'ordre de traitement des demandes. Votre envoi doit contenir les renseignements suivants :

- ▶ le nom de l'organisme ou du regroupement;
- ▶ le type de sport;
- ▶ la clientèle;
- ▶ le nombre de participants prévu (dont un minimum de 12 résidents de Montréal – liste requise avec nom et adresse complète de chacun de ces participants);
- ▶ la journée désirée;
- ▶ l'horaire de l'activité (durée maximum de 90 minutes);
- ▶ la patinoire demandée.

Expédiez votre demande au bureau Accès Montréal de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, Montréal (Québec) H2G 2B3 ou par télécopieur, au 514 872-6388 ou par courriel, info-rpp@ville.montreal.qc.ca

Une fois votre demande acceptée, vous recevrez un permis et une copie des règlements régissant l'utilisation de la patinoire.

Partout et près de chez vous Installations de sports et de loisirs

Chaque quartier de Rosemont–La Petite-Patrie possède ses centres d'activités. En plus des installations mentionnées dans ce guide, il est fréquent que l'on utilise les gymnases d'école et les sous-sols d'église comme lieux d'activités. Vous pouvez ainsi pratiquer une grande variété de sports et de loisirs, tout près de chez vous!

Terrains sportifs et de jeu – réservation

Il est possible de réserver un terrain de baseball, soccer, pétanque, bocce, fers, basket-ball, volley-ball ou football. Pour cela, vous devez faire une demande écrite indiquant les coordonnées de la personne responsable, le type d'activité, la période (jour, heure, etc.), le nombre de participants ainsi que la durée (ponctuelle ou saisonnière).

Piste Étienne-Desmarteau et aires de lancer pour athlétisme :

envoyer votre demande au coordonnateur du Club de développement sportif et culturel de Rosemont, 3430, rue de Bellechasse, Montréal (Québec) H1X 3C8. Téléphone : 514 872-6596; courriel : info@cdsqr.qc.ca.

Terrains de balle : acheminer votre demande au registraire de l'Association des sports de balle de Montréal (ASBM), Centre du Plateau, 2275, boul. Saint-Joseph Est, Montréal (Québec) H2H 1G4. Téléphone : 514 872-2647; télécopieur : 514 872-4713.

Terrains de soccer et de football : communiquer avec le responsable de la réservation des terrains de la Commission sportive Montréal Concordia. Par courriel : reservation@csmc-sport.qc.ca.



Du plaisir et des rencontres Jeunes (13-17 ans)

Programmes jeunesse

Les jeunes entre 13 et 17 ans aimeront participer aux programmes que l'arrondissement et ses partenaires ont préparés pour eux.

Maisons de jeunes

Ce sont des lieux de rencontre conçus par et pour les jeunes, où ils peuvent faire plein d'activités gratuites : billard, jeux de société, ping-pong, sport, théâtre, sorties culturelles, aide aux devoirs, Internet, montage audio et d'enregistrement, pratique de musique, voyages, camping, etc.

Carrefour communautaire de Rosemont l'Entre-Gens (Le Bunker)

5675, rue Lafond
514 722-1851
Lundi et mercredi,
de 17 h 30 à 21 h 30
Mardi et jeudi,
de 16 h 30 à 21 h 30
creg.org

L'Accès-Cible Jeunesse Rosemont

5365, 1^{re} Avenue
514 723-6723
Du mardi au vendredi,
de 18 h à 22 h

La Piaule, local des jeunes

6525, boul. Saint-Laurent
514 276-8482
Du lundi au vendredi,
de 15 h 30 à 21 h
lapiaule2003@hotmail.com

L'Hôte-Maison, maison de jeunes

6255, rue Boyer
514 273-0805
Du lundi au vendredi,
de 14 h 45 jusqu'en soirée
lhote.maison@bellnet.ca
lhotemaison.com

Sports urbains en vedette Jeux de la rue

Chaque année, Rosemont–La Petite-Patrie organise, en collaboration avec 10 autres arrondissements, des compétitions sportives pour les jeunes de 13 à 24 ans : les Jeux de la rue. Ces jeux ont lieu de la fin juillet au début août, durant une dizaine de jours où se mêlent sports et festivités.

Les jeunes se disputent amicalement les marches du podium dans cinq disciplines adaptées aux pratiques urbanisées des jeunes, soit la planche à roulettes, le hockey de rue, le basket-ball de rue, le soccer et le cricket. Des préliminaires ont lieu dans tous les arrondissements participants afin de déterminer les meilleures équipes qui participeront aux finales. Les inscriptions se font chez les organismes jeunesse du quartier.

Renseignements : 311

Tout un défi!

Jeux de Montréal

Au début d'avril, plus de 5 000 athlètes de 6 à 12 ans se donnent rendez-vous à la grande finale des Jeux de Montréal. Tous les arrondissements de Montréal y envoient une délégation, et Rosemont–La Petite-Patrie ne fait pas exception! Pour arriver à cette grande finale, des compétitions préliminaires ont lieu chaque année, de janvier à mars.

Relevez le défi en vous inscrivant à l'une des 26 disciplines sportives des Jeux de Montréal : consultez le site Internet des Jeux de Montréal (jeuxdemontreal.ca) ou un centre de loisirs de l'arrondissement, ou composez le 311.

« Alors, je tire ou je pointe? »

Pétanque, bocce et fers

Quand les adeptes du lancer veulent se retrouver dans un lieu agréable et se disputer quelques chaudes parties, ils peuvent fréquenter l'une ou l'autre des aires de jeu que l'arrondissement a aménagées pour eux. En voici la liste :

Pétanque

Parc Cité-Jardin
Parc de la Louisiane
Parc des Carrières
Parc du Pélican
Parc Étienne-Desmarteau
Parc Idola-Saint-Jean
Parc Jean-Duceppe
Parc Joseph-Paré
Parc Lafond
Parc Léon-Provancher
Parc Molson
Parc Père-Marquette
Parc Richard-Angus
Parc Raymond-Lévesque
Parc Saint-Émile

Bocce

Parc Dante
Parc Joseph-Paré
Parc Montcalm
Parc Mozart
Parc Richard-Angus

Fers

Parc Lafond
Parc de la Louisiane
Parc du Pélican
Parc Père-Marquette
Parc Saint-Émile



En toute sécurité et gratuit

Piscines, pataugeoires et jeux d'eau

Pour vous baigner en famille ou avec des amis, ou pour pratiquer votre activité aquatique préférée, optez pour nos installations aquatiques. L'arrondissement y applique les normes de sécurité et d'hygiène les plus élevées. Pour connaître les horaires de baignade libre et les activités aquatiques des piscines intérieures, consultez : ville.montreal.qc.ca/rpp.

Piscines intérieures

Entrée gratuite en tout temps!

Piscine et pataugeoire Père-Marquette

1600, rue De Drucourt

514 872-4714

Club aquatique : 514 273-1493

clubaquatique@centreperemarquette.com



Piscine Rosemont

6101, 8^e Avenue

514 872-6622

Club aquatique : 514 723-2777 ou

clubaquatiquerosemont.com

Piscine Saint-Denis

7075, rue Saint-Hubert

514 872-4651

Club aquatique : 514 279-0060 ou

requins@bellnet.ca

Piscines extérieures

Entrée gratuite en tout temps!

Piscine et pataugeoire Joseph-Paré

6525, 41^e Avenue

514 872-1130



Piscine et pataugeoire du Pélican

2560, rue Masson

514 872-3589



Pataugeoires

Entrée gratuite en tout temps!

Spécialement aménagées pour les moins de 9 ans. Les jeunes baigneurs doivent y être accompagnés d'une personne de 16 ans ou plus qui assure leur surveillance.

Pataugeoire Beaubien

6333, 6^e Avenue



Pataugeoire Cité-Jardin

5222, boul. Rosemont

Pataugeoire De Gaspé

6655, avenue De Gaspé

Pataugeoire de la Louisiane

6244, 35^e Avenue

Pataugeoire de l'Ukraine

6041, 12^e Avenue

Pataugeoire Lafond

3500, avenue Laurier Est



Pataugeoire Léon-Provancher

5555, boul. Pie-IX

Pataugeoire Père-Marquette

1555, rue des Carrières

Jeux d'eau

Parc Étienne-Desmarteau

16^e Avenue et Beaubien Est

Parc Jean-Duceppe

du Mont-Royal Est et André-Laurendeau

Parc Pierre-Tisseyre

Laurier Est et Charlemagne

Parc Saint-Édouard

Saint-André, entre Bélanger et Saint-Zotique

Les places à connaître!

Parcs de planche à roulettes



Pour les amateurs d'acrobaties qui veulent y aller « à la planche », il existe deux endroits tout équipés et sécuritaires. Les *skateparks* des parcs Père-Marquette et Étienne-Desmarteau ont des parcours pour tous les niveaux d'habileté, même pour les amateurs de *freestyle*. Le port de l'équipement est essentiel pour diminuer les risques de blessures; alors apportez casque, genouillères et protège-coude. Ouvert jusqu'à la tombée de la nuit.

Parcs de planche à roulettes

Parc Père-Marquette **Parc Étienne-Desmarteau**
Rosemont et Garnier 16^e Avenue et Beaubien Est

Skatefest

À vos planches! Inscrivez-vous à cette compétition annuelle organisée par l'arrondissement qui permet aux planchistes de tous les niveaux d'exhiber leur savoir-faire.

Pour rester à l'affût des dernières nouvelles sur les parcs de planche à roulettes et le Skatefest :

Facebook.com/skateparkrpp

Faites-les courir!

Soccer et baseball pour les jeunes

Vous désirez inscrire vos enfants au soccer, au baseball? L'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie soutient les organismes suivants :

Association de soccer de Rosemont–La Petite-Patrie
514 868-3190 ou 514 890-5300
soccer-rosemont.org

Organisation Baseball Rosemont
514 728-9971
organisationbaseballrosemont.com

Baseball Saint-Esprit de Rosemont
514 525-0543
lacjm.com/stesprit

À vos raquettes!

Tennis



D'avril à octobre, vous pouvez pratiquer votre sport préféré à l'un des trois sites de tennis de l'arrondissement. Des cours, des listes de partenaires de divers niveaux et des ligues interparcs sont offerts par Tennis Montréal : 514 270-2724.

Beaubien (payant, réservation obligatoire)
6534, 9^e Avenue
514 872-1142

Jean-Duceppe (sans réservation)
Augustin-Frigon et du Mont-Royal

Sainte-Bernadette (sans réservation)
19^e Avenue et Saint-Zotique Est

Se déplacer facilement à deux roues

Vélo : pistes cyclables et Bixi

Situé au cœur de l'île, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie est un véritable carrefour de voies cyclables. En tout, plusieurs dizaines de kilomètres sillonnent le territoire, permettant aux cyclistes de circuler dans les plus beaux secteurs de l'arrondissement, pour ensuite rejoindre le grand réseau cyclable métropolitain.

Pour connaître le réseau des voies cyclables, consultez la carte à la fin du document.

Bixi

Depuis l'arrivée du Bixi en 2009, les cyclistes sont plus nombreux que jamais à circuler sur les pistes cyclables et dans les rues de l'arrondissement et de la métropole. Simple, original et pratique, le Bixi (diminutif pour « bicyclette et taxi ») est une belle invitation à se déplacer de manière active.



Des milliers de vélos en libre-service sont offerts à peu de frais dans de nombreuses stations réparties un peu partout dans la ville, dont plusieurs sont situées dans l'arrondissement même. Montréal est la première ville nord-américaine à se doter d'un système de vélos en libre-service d'une telle envergure. Profitez-en!



Chaud, chaud, le sable! Volley-ball de plage

Vous pouvez maintenant pratiquer ce sport très à la mode dans deux parcs de l'arrondissement.

Parc Père-Marquette

De Bellechasse et Marquette
Pour réservation: 514 872-9448

Parc Jean-Duceppe

William-Tremblay et Augustin-Frigon
Pour réservation: 514 872-9448

Parc Joseph-Paré

Beaubien et 41^e Avenue. Terrain gazonné, sans réservation.

Vos propres légumes Jardins communautaires

L'arrondissement compte 10 jardins communautaires qui accueillent, chaque été, quelque 1 000 jardiniers. Une belle occasion de vous relaxer et de faire de nouvelles rencontres!

Pour renseignements et inscriptions : 311
[Facebook.com/lesjardinsderpp](https://www.facebook.com/lesjardinsderpp)

Jardin Basile-Patenaude

Place Basile-Patenaude et Dandurand

Jardin de La Mennais

Beaubien Est et Drolet

Jardin du Carrefour

5675, rue Lafond

Jardin Étienne-Desmarteau

18^e Avenue et de Bellechasse

Jardin Laurier

12^e Avenue et Laurier Est

Jardin L'Églantier (biologique)

31^e Avenue et Rosemont

Jardin Père-Marquette

Marquette et De Lanaudière

Jardin Pré-Carré

4235, rue Viau

Jardin Rosemont

30^e Avenue et Rosemont

Jardin Saint-Marc

1^{re} Avenue et Bélanger



Organismes sociocommunautaires

De nombreux organismes sociocommunautaires et culturels oeuvrent dans l'arrondissement. Voici la liste de ceux qui offrent des services directs à la population.

Aînés

Accueil Doré

387, rue Beaubien Est
Montréal (Québec) H2S 1S2
514 961-9833
charly54321@hotmail.com
yves.9876@hotmail.com

Âge d'or Cercle d'or Saint-Marc-de-Rosemont

6570, avenue Pérodeau
Montréal (Québec) H1M 1J4
514 259-8545

Âge d'or Citoyens seniors de Sainte-Gemma

2565, rue Holt
Montréal (Québec) H1Y 1N4
514 728-9438

Âge d'or De Normandie

6510, rue De Normandie
Montréal (Québec) H2S 1T8
514 270-4276

Âge d'or Saint-Eugène

6416, 26^e Avenue
Montréal (Québec) H1T 3L5
514 255-5872

Association de loisirs pour personnes à autonomie réduite (ALPAR)

5350, rue Lafond, local R-110
Montréal (Québec) H1X 2X2
514 524-1797
alpar@cdcrosemont.org

Bon temps de Montréal

6755, 36^e Avenue
Montréal (Québec) H1T 2Z9
514 353-6315

Carrefour communautaire Montrose

5350, rue Lafond, local R-170
Montréal (Québec) H1X 2X2
514 521-7757
montrosecarrefour@aira.com

Carrefour communautaire Montrose – Le 6060

6060, 29^e Avenue
Montréal (Québec) H1T 3G9
514 903-4231
m_hilaire@hotmail.com

Club de bridge des aînés de Rosemont

6755, 36^e Avenue
Montréal (Québec) H1T 2Z9
514 872-6598
lrcr.qc.ca

Club social Horizons Bonaventure

6770, 42^e Avenue
Montréal (Québec) H1T 2T2
514 374-8580

Dynamiques du village olympique

5199, rue Sherbrooke Est, bur. 3440
Montréal (Québec) H1T 3X2
514 257-0678

Groupe l'Entre-Gens

6240, avenue Christophe-Colomb
Montréal (Québec) H2S 2G7
514 273-0560
groupeentre-gens@bellnet.ca
groupeentre-gens.ca

Habitations II volets – Maison des aînés

6240, avenue Christophe-Colomb
Montréal (Québec) H2S 2G7
514 273-2521

Organismes sociocommunautaires

Aînés

Habitations Il volets – Maison Saint-Étienne

6001, avenue Christophe-Colomb
Montréal (Québec) H2S 2G3
514 279-9292

Habitations Nouvelles Avenues

3950, rue Beaubien Est
Montréal (Québec) H1X 3M8
514 727-0101

Loisirs du 3^e âge de Rosemont

2705, rue Masson
Montréal (Québec) H1Y 1W6
514 725-8186

Alphabétisation

Centre alpha Sainte-Anne (CASA)

6450, avenue Christophe-Colomb
Montréal (Québec) H2S 2G7
514 278-3715
casa@roccler.com
centrealphasainteanne.qc.ca

Familles

Bureau de la communauté haïtienne de Montréal

6970, rue Marquette
Montréal (Québec) H2E 2C7
514 725-9508
bchm@qc.aira.com
www.bchm.ca

Centre N A Rive de Montréal

6971, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2S 2S5
514 278-2157
info@centrenarive.com
centrenarive.com

Groupe d'entraide maternelle de la Petite-Patrie

6848, avenue Christophe-Colomb
Montréal (Québec) H2S 2H2
514 495-3494
groupedentraidedmaternelle.org

La Maissonnette des parents

6651, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2S 3C5
514 272-7507
info@maisonnettedesparents.org
maisonnettedesparents.org

Jeunesse

Bureau de consultation Jeunesse

5355, rue Wellington
Verdun (Québec) H4G 3M6
514 274-9887
info@bcj14-25.org
bcj14-25.org

Cadets de l'Air (Escadron 518)

6755, 36^e Avenue
Montréal (Québec) H1T 2Z9
514 727-7764

Club Intergénération La Petite-Patrie (CLIPP)

5718, rue Saint-André
Montréal (Québec) H2S 2K1
514 278-0281
clipp@colba.net

Ligue navale du Canada

Division du Québec
6755, 36^e Avenue
Montréal (Québec) H1T 2Z9
1 888 690-2236

Loisirs communautaires

Club des joueurs de dames de Montréal

6755, 36^e Avenue
Montréal (Québec) H1T 2Z9
514 872-6598

Organismes sociocommunautaires

Organismes communautaires collectifs

Carrefour communautaire de Rosemont l'Entre-Gens

5675, rue Lafond
Montréal (Québec) H1X 2X6
514 722-1851
ccre-g@fqcccl.org, ccreg.org

Corporation du développement communautaire (CDC) de Rosemont

5350, rue Lafond
Montréal (Québec) H1X 2X2
514 524-1797
info@cdcrosemot.org

Regroupement des tables de concertation de la Petite-Patrie

514 277-7445, rtctp@yahoo.ca

Organismes culturels

Artothèque (Fondation des arts et métiers d'art du Québec)

5720, rue Saint-André
Montréal (Québec) H2S 2K1
514 278-3044
direction-administrative@artotheque.ca
artotheque.ca

Corporation de développement Le Dauphin (Cinéma Beaubien)

2396, rue Beaubien Est
Montréal (Québec) H2G 1N2
514 721-6060
cinemabeaubien.com

Librairie Paulines

2653, rue Masson
Montréal (Québec) H1Y 1W3
514 849-3585
animation@palines.qc.ca
paulines.qc.ca

Société d'histoire Rosemont– La Petite-Patrie

5442, 6^e Avenue
Montréal (Québec) H1Y 2P8
514 728-2965
histoire.rsmtpp@hotmail.com

Personnes handicapées

Ami du déficient mental (Mtl) inc.

4960, 7^e Avenue
Montréal (Québec) H1Y 2M9
514 527-7671
ldjadmi@hotmail.com

Association de loisir des personnes handicapées de Pointe-aux-Trembles et l'est de Montréal

14115, rue Prince-Arthur, bur. 163
Montréal (Québec) H1A 1A8
514 352-5119
alpha@mainbourg.org

Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées (AMEIPH)

6462, boul. Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2S 3C4
514 272-0680
ameiph@ameiph.com
ameiph.com

Compagnons de Montréal

2602, rue Beaubien Est
Montréal (Québec) H1Y 1G5
514 727-4444
compagnons@compagnonsdemtl.com
compagnonsdemtl.com

La Joie des enfants (Mtl) inc.

8520, rue Saint-Urbain
Montréal (Québec) H2P 2P3
514 270-0338
lajoiedesenfants@videotron.ca
pages.videotron.com/ljde

Le club Saint-Laurent des aveugles de Montréal inc.

2375, rue Jean-Talon Est, bur. 11
Montréal (Québec) H2E 1W1
514 728-6475
clubst-laurent@videotron.ca

Répertoire téléphonique

A	C
Aréna Étienne-Desmarteau 514 872-6578	Camps de jour 311
Aréna Père-Marquette 514 872-4307	Carrefour communautaire de Rosemont l'Entre-Gens 514 722-1851
Arrondissements de Montréal (coordonnées des) 311	Centre Alphonse-Desjardins 514 872-6598
B	Centre Épic (activités municipales) 514 872-6598
Bibliothèque La Petite-Patrie 514 872-1733 – jeunes : 514 872-1732	Centre Étienne-Desmarteau 514 872-6596
Bibliothèque Rosemont 514 872-4701 – jeunes : 514 872-6139	Centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme 514 524-1797
Bureau Accès Montréal 311	Centre Père-Marquette 514 872-8705
Bureau d'arrondissement et greffe 311	Centre Rosemont 311
Bureau de la communauté haïtienne de Montréal 514 725-9508	Chalet Saint-Édouard 514 872-3909
Bureau des élus de l'arrondissement 514 868-3934	Club aquatique Les Requins de la piscine St-Denis 514 279-0060
	Club aquatique Marquette 514 273-1493
	Club aquatique Rosemont 514 723-2777
	Club de développement sportif et culturel de Rosemont 514 872-6596
	Club intergénération La Petite-Patrie 514 278-0281

Répertoire téléphonique

C	D
Collecte des déchets 311	Déchets dangereux et gros morceaux – Écocentre 514 872-7706
Collecte des déchets (urgence hors des heures de bureau) 514 872-3434	Développement économique 514 868-3566
Collège Jean-Eudes (gymnase) 514 872-6596	Développement social 311
Conseillère de Marie-Victorin – Élane Ayotte 514 868-3931	E
Conseiller de Saint-Édouard – François Limoges 514 872-8234	Écocentre La Petite-Patrie et déchets dangereux 514 872-7706
Conseiller d'Étienne-Desmarteau – Marc-André Gadoury 514 872-8390	Écoquartier 514 727-6775
Conseiller du Vieux-Rosemont – Pierre Lampron 514 868-3907	Événements publics (permis d'organisation) 311
Culture (renseignements généraux) 311	F
	Fondation écologique Grand Montréal 514 721-0907
	Fourrière pour les animaux 311

Répertoire téléphonique

G	L
.....
Golf municipal de Montréal 514 872-4653	L'Hôte-Maison, maison de jeunes 514 273-0805
The First Tee 514 872-1889	L'Oasis des enfants de Rosemont 514 374-9111
H	Loisirs (renseignements généraux) 311
.....	Loisirs du Centre Père-Marquette 514 872-8705
Hôtel de ville de Montréal (Bureau des élus) 311	Loisirs du 3 ^e âge 514 725-8186
I	Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont 514 872-6598
.....	Loisirs Saint-Marc de Rosemont 514 721-1501
Info-Remorquage 514 872-3777	Service des loisirs Angus-Bourbonnière 514 872-6612
Insectarium de Montréal 514 872-1400	M
J
.....	Maire – François W. Croteau 514 868-3934
Jardin botanique de Montréal 514 872-1400	Maison de la culture Rosemont–La Petite-Patrie 514 872-1730
Jardins communautaires 311	La Maisonnette des parents 514 272-7507
L	Marché Jean-Talon 514 277-1588
.....	Montréal (Ville de) 311
L'Accès-cible Jeunesse de Rosemont 514 723-6723	
La Piaule, local des jeunes 514 276-8482	
La Place des enfants 514 277-6132	

Répertoire téléphonique

O	R
.....
Ombudsman 514 872-8999	Règlements et permis 514 868-3566
P	S
.....
Pataugeoires 311	Services aux entreprises 514 868-3899
Permis et règlements 514 868-3566	Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) 514 727-6775
Piscine intérieure Père-Marquette 514 872-4714	Sports (renseignements généraux) 311
Piscine intérieure Rosemont 514 872-6622	T
Piscine intérieure Saint-Denis 514 872-4651
Piscine extérieure Joseph-Paré 514 872-1130	Tandem Rosemont La Petite-Patrie 514 270-8988
Piscine extérieure du Pélican 514 872-3589	Tennis Beaubien (réservations) 514 872-1142
Poste de police de quartier 35 514 280-0135	U
Poste de police de quartier 44 514 280-0144
	Urbanisme (renseignements généraux) 311
	V

	Ville de Montréal 311
	Voirie 311

Index alphabétique

A		Congé scolaire	61
Abattage d'arbres	37	Conseil d'arrondissement	7
Abris temporaires d'automobiles	38	Consignes pratiques de civisme	23
Accompagnement de personnes handicapées	19	Cordes de bois	40
Activités culturelles (renseignements)	13	Culture	13
Activités de sports et de loisirs (renseignements)	57	D	
Aînés	72	Déneigement	29
Appareils de climatisation et thermopompes	38	Développement social	18
Arénas	58	E	
B		Écocentre	24
Bibliothèques	14	Écoquartier	24
Bixi	69	Élus de l'arrondissement	6
Bruit	39	Emplois	21
Bulletin (Le)	12	Entretien des biens publics	30
Bureau Accès Montréal	11	Environnement	22
Bureau d'arrondissement	80	F	
C		Fourrière d'animaux	45
Cabanons	46	G	
Café-terrasses	56	Golf municipal	62
Camps de jour	59	H	
Carte de l'arrondissement (rabat intérieur)		Hiver – sites de plein air	62
Charte montréalaise des droits et responsabilités	9	I	
Chats	45	Installations de sports et de loisirs	64
Chiens (aires d'exercice)	45	Installation d'une terrasse	56
Chiens (permis)	44	Internet	11
Climatisation	39		
Clôtures	39		
Collecte des arbres de Noël	28		
Collecte des déchets alimentaires	26		
Collecte des encombrants (gros objets)	27		
Collecte des matières recyclables	25		
Collecte des ordures ménagères	26		
Collecte des résidus verts	28		
Compostage	28		

Index alphabétique

J		R	
Jardins communautaires	70	Recensement des personnes à mobilité réduite	19
Jeunes	65	Récupération et recyclage	25
Jeux de la rue	65	Remises de jardin	46
Jeux de Montréal	66	Remorquage (information)	29
L		Répertoire téléphonique	74
Ligne téléphonique	12	Ruelles vertes	31
M		S	
Maison de jeunes	65	Sécurité urbaine	49
Maison de la culture	17	Services aux entreprises	54
Mesures d'urgence	50	Ski de randonnée	63
Mot du directeur de l'arrondissement	5	Sports et loisirs	57
Mot du maire de l'arrondissement	4	Stationnement (entrées de véhicules)	40
O		Stationnement (personnes handicapées)	20
Obtention d'un permis	36	T	
Ombudsman	9	Table des matières	1
Organisation d'un événement sur le domaine public	43	Tandem	53
Organismes de loisirs communautaires	19	Tennis	69
Organismes sociocommunautaires	19	Terrain sportifs et de jeu (réservation)	64
P		Terrasses	56
Parcs et espaces verts	33	Thermopompes	39
Patinoires	63	Toitures	47
Permis et règlements	35	Toits blancs	47
Pétanque, bocce et fers	66	Toboggan	63
Piscines et pataugeoires	67	U	
Piscines (permis)	42	Urbanisme	8
Pistes cyclables	69	V	
Planche à roulettes	68	Vélo	69
Police de quartier	53	Vente-débaras	48
Prévention des incendies	52	Vie démocratique	6
Promoteurs d'événement	43	Vignette d'accompagnement touristique et de loisir	19
Punaises de lit	30	Volley-ball de plage	70

Carte de l'arrondissement

Pour consulter la carte détaillée de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, rendez vous sur le site de l'arrondissement : ville.montreal.qc.ca/rpp





Plusieurs façons de nous joindre **Réseau Accès Montréal**

Par téléphone

Un seul numéro pour tous les services :
le **311**

Par courriel

info-rpp@ville.montreal.qc.ca

En ligne

ville.montreal.qc.ca/rpp

Sur Facebook

facebook.com/arrondissementRPP

Sur place au bureau Accès Montréal

5650, rue D'Iberville, 3^e étage
Ouvert du lundi au vendredi,
de 9 h à 17 h

911

Important!

Toujours le 911
pour les services
d'urgence :
police, pompiers
et ambulance.



Coordination

Direction des affaires publiques
et du greffe
Arrondissement de
Rosemont–La Petite-Patrie

Dépôt légal
ISBN 978-2-7647-0998-6



Rosemont
La Petite-Patrie

Montréal 